

Les politiques environnementales de gestion des déchets plastiques

Diplôme des Hautes Études Internationales et Européennes – Études méditerranéennes

Philippine Viaud

2018-2019

Dirigé par Prof. Laurent Baechler

Sommaire

Sommaire	2
Glossaire des sigles	3
Chapitre 1. Introduction	5
Chapitre 2. L'incompatibilité du modèle sociétal actuel avec les objectifs relatifs au plastique	14
2.1. L'incompatibilité de la nature du système actuel	14
2.1.1. Le contexte historique mondial	14
2.1.2. La libéralisation de l'Europe et les conséquences pour l'environnement	16
2.1.3. L'articulation du régime avec les objectifs relatifs au plastique	18
2.2. Les lobbies au sein des institutions européennes	21
2.2.1. Les raisons d'être du lobbying	23
2.2.2. Les stratégies et impacts du lobbying	25
2.2.3. Les conséquences du lobbying pour la question plastique	27
2.3. La dépendance des entreprises au plastique	29
2.3.1. Les limites techniques du remplacement du plastique	30
2.3.2. Les avantages financiers du plastique	32
2.3.3. Les limites du recyclage du plastique	34
Chapitre 3. L'incompatibilité des orientations prises par les politiques européennes sur le plastique	37
3.1. Le développement durable du plastique	37
3.1.1. La New Plastic Economy	39
3.1.2. Les limites	42
3.1.3. Le cas du greenwashing et de l'upcycling	45
3.2. L'institutionnalisation de l'action individuelle	49
3.2.1. L'individualisation des étapes de la vie du plastique	50
3.2.2. Un contexte de choix obscurci	55
3.2.3. Consommateur premier, citoyen second	57
Chapitre 4. Conclusion et perspectives	60
Bibliographie	64
Annexe I	81

Glossaire des sigles

Sigle	Signification
BPA :	Bisphénol A
CEE :	Communauté Économique Européenne
CEFIC :	Conseil Européen de l'Industrie Chimique
CO ² :	Dioxyde de carbone
EBEPA :	Eamonn Bates Europe Public Affairs
EEB :	European Environment Bureau
EHESS :	École des Hautes Études en Sciences Sociales
EVOH :	Éthylène Vinyle Hydroxile
IDH :	Indice de Développement Humain
INSEE :	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MIT :	Massachusetts Institute of Technology
O ² :	Dioxyde
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPA :	Oriented Polyamide (Nylon)
PDG :	Président-Directeur Général
PE :	Polyéthylène
PET :	Polyéthylène Téréphtalate
PH :	Potentiel Hydrogène
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNB :	Produit National Brut

PNUE :	Programme Environnemental des Nations Unies
PP :	Polypropylène
PS :	Polystyrène
PUR :	Polyuréthane
PVC :	Polychlorure de Vinyle
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RSE :	Responsabilité Sociale des Entreprises
TFUE :	Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
TUE :	Traité sur l'Union Européenne
UE :	Union Européenne
UNEP :	United Nations Environmental Programme
URSS :	Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Chapitre 1 : Introduction

Le déchet, dans un système aussi organisé et technologiquement avancé que le nôtre, pourrait être vu comme un échec, une défaillance. Pourtant, il a une symbolique et une importance toute particulière dans les rouages de cette organisation.

Tout système organisé produit des déchets, des rebuts, quel que soit leurs formes. Le déchet est à la fois la conséquence de l'organisation sociétale et est ce qui permet de constater son existence, ainsi, au même titre que l'obscurité permet d'apprécier la lumière, le déchet nous permet de constater l'organisation : « where there is dirt, there is a system »¹.

Conséquence d'une organisation sociétale définie, le déchet reflète le système dans lequel il s'inscrit et évolue avec lui. Le plastique est en ce sens et sans aucun doute, caractéristique de notre époque.

Le plastique est constitué de plusieurs polymères obtenus par polymérisation de monomères qui sont des dérivés du charbon, du gaz naturel ou plus traditionnellement, du pétrole. Le premier polymère synthétique a été développé en 1907 par le chimiste belge Leo Baekeland².

Plus de 110 ans plus tard, le plastique a investi chacun des aspects de notre vie, allant des voitures, aux bâtiments, en passant par les biens de consommation et les équipements électroniques. Cette entrée dans l'ère du plastique a été une véritable révolution technologique et a permis de considérables avancées dans de multiples domaines (alimentaires, construction, médical, etc.).

En 1950, début de la production généralisée du plastique, la production mondiale été

1 Douglas Mary dans Hawkins Gay, 2006, *The ethics of waste : How we relate to rubbish*, Oxford, Rowman & Littlefield publishers Inc, pages 1 à 21

2 Thompson Richard, Swan Shanna, Moore Charles, vom Saal Frederick, 2009, « Our plastic age », juillet, *Philosophical Transaction of the Royal Society*, volume 364, Issue 1526, Biological Sciences

estimée à 1,5 million de tonnes, en 2015 elle s'élevait à 322 millions de tonnes³. L'Europe des 28, plus la Norvège et la Suisse, représentait en 2016 19% de la production mondiale, soit 60 millions de tonnes de plastiques produit en une année⁴.

Parmi les plastiques qui sont effectivement collectés, 39% sont incinérés, 31% mis en décharge et 30% recyclés⁵. Ces trois voies ont chacune leurs limites.

L'incinération du plastique est une forme de valorisation énergétique. Si elle permet de créer de l'électricité ou de la chaleur, le plastique rejette lors de sa combustion des fumées toxiques qui ne sont pour l'instant pas traitées⁶. Pour ce qui est de la mise en décharge, les limites apparaissent d'elles-mêmes : il n'est pas possible de stocker indéfiniment des déchets plastiques générés quotidiennement, détruisant les sols et la faune et la flore qu'ils abritent. Nous verrons enfin au cours de ce mémoire les obstacles techniques auxquels le recyclage fait face (*voir infra* 2.3.3.).

Si le plastique est une formidable opportunité, parce que chacune de ces fins de vie présente ses limites, le plastique est également un véritable défi technique et environnemental.

Depuis 1972, avec la publication du Rapport Meadows par le Club de Rome, réunissant des chercheurs du MIT, l'inquiétante situation environnementale, actuelle et future, est officiellement reconnue, ou tout du moins connue. Depuis lors, les rapports s'inquiétant de la dégradation globale de l'environnement ont fleuri et ont été suivis parfois par des traités juridiquement contraignants et protecteurs de l'environnement, et surtout par de vastes déclarations de principes.

Ces dernières années, les organisations internationales, européennes, ONG et la société

3 Eurostat, 2015, « Déchets plastiques et recyclage en Europe », Infographie, europa.eu

4 PlasticsEurope, 2018, « Plastics : the Facts 2017 : an analysis of European plastics production, demand and waste data », Bruxelles

5 Eurostat, 2015, « Déchets plastiques et recyclage en Europe », Infographie, europa.eu

6 Samama Sarah, 2017, « Est-il pertinent d'intégrer une action de valorisation des déchets aquatiques au sein de la stratégie d'action d'une organisation non gouvernementale œuvrant contre la pollution marine ? », Université de Aix-Marseille, Surfrider Foundation Europe, Août, Rapport de maîtrise

civile se sont plus particulièrement emparées de la problématique du plastique, alertant autant sur les dangers de sa composition et les effets néfastes pour l'individu que sur sa fin de vie et l'impact sur l'environnement.

En ce sens, plusieurs études ont montré, si besoin était, que les conséquences que le plastique a sur l'environnement sont aussi des conséquences pour l'individu : dès 2015 des études ont révélé la présence de micro-plastiques dans nos aliments⁷.

Nous avons peut être tendance à l'oublier, mais nous faisons aussi parti de l'écosystème planétaire qui souffre actuellement des retombées négatives du plastique.

Ainsi, si nous avons volontairement introduit le plastique dans tous les aspects de notre vie, il semblerait que nous lui ayons également permis d'infiltrer notre corps et celui de la faune.

C'est justement parce que le plastique a investi toutes les facettes de la société et que ses effets néfastes sont probants, pour les écosystèmes et les êtres qui les composent, que la question de sa gestion est devenue primordiale. Cette dernière ne peut donc uniquement s'entendre dans le sens traditionnel et limité du terme. Autrement dit, il importe de comprendre dans la gestion des déchets plastiques autant la conception du plastique, que sa fin de vie, sa fabrication ou sa consommation.

En effet, pour stopper ses effets pernicieux, on ne peut se contenter de s'intéresser uniquement au *déchet* plastique : il importe de considérer, dès la conception, la fin de vie du produit. C'est pourquoi la gestion des déchets plastiques sera comprise, pour ce mémoire, dans son sens large, comprenant chacune des étapes du cycle de vie des produits plastiques.

Par ailleurs, si chaque pays accorde une importance majeure à la régulation de ses

7 Voir en ce sens : Antão Barboza Luís Gabriel and al, 2018, « Marine microplastic debris : An emerging issue for food security, food safety and human health », *Marine pollution bulletin*, n°133, Elsevier, juin et Karami Ali and al, 2017, « The presence of microplastics in commercial salts from different countries », *Scientific reports*, n°7, avril

frontières, outrepassant parfois les principes moraux et humains qui devraient fonder nos actions, la pollution plastique ne connaît pas de limites géographiques. Voguant au fil des rivières et se laissant porter par le vent et la houle, un produit plastique utilisé dans un endroit, jeté dans un autre, pourra se retrouver dans un lieu encore différent lors de sa fin de vie.

C'est pourquoi il importe de traiter la problématique du plastique autant à l'échelle nationale que supranationale.

À ce titre, l'Union Européenne représente une belle opportunité permettant de réguler le plastique pour 28 pays, parmi lesquels se trouvent notamment certains des pays clés, économiquement et politiquement, de la scène internationale. On ne pourrait qu'espérer qu'un changement promu par et pour l'Union Européenne inspire et se diffuse.

De plus, en vertu de l'article 3 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), l'Union possède la compétence exclusive pour la réglementation relative à l'union douanière, à la politique commerciale commune et aux règles de concurrence pour le marché unique, c'est-à-dire qu'elle seule peut réglementer ces questions.

Or, il apparaît manifeste que le plastique, largement utilisé pour toutes sortes d'applications par les entreprises européennes, est aujourd'hui une matière clé et nécessaire pour la fabrication et la commercialisation. La régulation isolée du plastique par un État membre aurait donc nécessairement des retombées sur la compétitivité de ses entreprises au sein du marché commun.

Dès lors, afin de réglementer le plastique à la hauteur de l'enjeu qu'il soulève, afin d'assurer des conditions de concurrence justes et équitables pour chacune des entreprises des États au sein du marché commun et afin de protéger la compétitivité des industries européennes au sens de l'article 173 du TFUE⁸, il appartient à l'Union Européenne de réguler le plastique et d'assurer une mise en œuvre harmonisée des normes.

⁸ Article 173 TFUE : « 1. L'Union et les États membres veillent à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de l'Union soient assurées. »

En outre, l'article 4 du TFUE énonce que l'Union dispose d'une compétence partagée pour l'environnement. Autrement dit, les États membres ne peuvent exercer leurs compétences dans le domaine environnemental que si l'Union n'a pas exercé, ou n'a pas décidé d'exercer, les siennes. Il en va de même pour les domaines de la protection des consommateurs et la sécurité en matière de santé publique.

On notera également que l'article 6 TFUE indique que l'Union possède sur les questions relatives aux industries et à la protection et l'amélioration de la santé humaine, une compétence d'appui. Elle peut alors appuyer, coordonner ou compléter dans ces domaines, l'action de ses États membres.

Ainsi, si le plastique est essentiel pour les entreprises pour la conception de produits, pour leur transport ou leur conservation, les effets dont il est responsable impactent autant l'environnement que la santé des individus. Le plastique relève donc des compétences des articles 4 et 6 susmentionnés.

Au regard de l'attribution de ses compétences et de la place du plastique dans nos sociétés, il apparaît pertinent, pour ce mémoire, d'étudier la question de la gestion des déchets plastiques à l'échelle européenne.

Depuis ses débuts, l'Union Européenne a entendu réguler, au moyen de directives⁹, la gestion des déchets. Dès 1975 la Communauté Européenne adopte une directive relative aux déchets, ambitionnant d'harmoniser les normes d'élimination des déchets dans le but d'assurer un meilleur fonctionnement du marché commun¹⁰.

La structure générale de la gestion des déchets a été établit par la directive 2008/98/CE¹¹

9 Article 288 TFUE : « Pour exercer les compétences de l'Union, les institutions adoptent des règlements, des directives, des décisions, des recommandations et des avis. [...] La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens. »

10 Directive 75/442/CEE du 15 juillet 1975 relative aux déchets, abrogée par la directive 2006/12/CE relative au traitement des déchets

11 Directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative au déchets et abrogeant certaines directives

qui définit les concepts clés et le cadre légal dans lequel doivent s'inscrire les réglementations relatives au déchets.

Cette directive élabore une hiérarchie des déchets dans laquelle la primauté est donnée à la prévention, suivie de la réutilisation, du recyclage, de la valorisation et de l'élimination. Dans les actions des acteurs institutionnels et agents économiques européens, la priorité doit donc toujours être donnée à la prévention.

Le principe directeur dit du « pollueur-payeur », selon lequel il appartient au producteur du produit devenu déchet, au détenteur du déchet ou à ses détenteurs antérieurs de supporter le coût de son élimination, est, dans cette directive, maintenu.

Dans son article 8, la directive introduit le principe de responsabilité élargie du producteur. Elle indique à cet égard que les États membres peuvent, s'ils le souhaitent, prendre des mesures afin de soumettre au régime de responsabilité élargie des producteurs « la personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits ». Ces mesures pourraient notamment imposer aux producteurs la prise en charge financière des activités de gestion de leurs produits devenus déchets. Elles permettent également de promouvoir la conception, fabrication et commercialisation de produits alternatifs, techniquement durables.

Concernant le plastique, la directive 2008/98/CE impose aux États membres dans son article 11 de prendre les mesures nécessaires afin que la collecte séparée du plastique soit mise en place. Cet article a pour but de permettre un recyclage de qualité et de faciliter le réemploi.

Dans le sillage de cette directive-cadre, quelques directives sont venues actualiser d'anciennes directives relatives à la mise en décharge des déchets ou aux déchets d'emballage, et ont par la même timidement légiféré sur la question du plastique¹². C'est en 2015 seulement qu'une directive traitant directement de la question d'un produit

¹² Voir en ce sens : 94/62/CE et 2018/852/UE (emballages et déchets d'emballages) ; 99/31/CE et 2018/850/UE (mise en décharge).

plastique et de son impact sur l'environnement, est adoptée.

On a ainsi vu apparaître en avril 2015 une directive relative au sacs en plastique léger¹³ qui entend imposer aux États membres de mettre en place une réduction, une restriction à l'usage ou des mesures financières, afin de baisser la consommation de sacs et par conséquent, l'impact qu'ils auraient sur l'environnement.

De plus, bien qu'elle ne soit pas encore entrée en vigueur, l'Union Européenne a récemment élaboré une directive visant à réduire l'impact de certains produits plastiques sur l'environnement¹⁴. Aussi connue comme la directive sur les plastiques à usage unique, cette dernière souhaite s'inscrire dans une approche d'économie circulaire, c'est-à-dire une économie qui, à l'instar d'une économie linéaire, produit des biens et services durables, évite le gaspillage des ressources et la production de déchet.

La directive d'une part promeut le réutilisable, le durable et le non-toxique notamment en favorisant la mise sur le marché de produits recyclés, et d'autre part, insiste sur la sensibilisation et l'information des individus sur les bons gestes à adopter et les alternatives accessibles, tels que les matériaux recyclés.

Ces deux directives (2015/720 et 2019/904) sont les deux seules qui réglementent *directement* les déchets plastiques et abordent avec réserve la question de leur production. Ainsi, si plusieurs directives traitent plus largement de la gestion des déchets, en abordant au détour de quelques articles la question du plastique¹⁵, ces deux directives mettent en avant les impacts que le plastique peut avoir sur l'environnement et sur la santé humaine, tout en reconnaissant son rôle industriel majeur.

13 Directive 2015/720 du 29 avril 2015 concernant la réduction de la consommation de sacs en plastique léger

14 Directive 2019/904 du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, date d'entrée en vigueur non connue, date de prise d'effet : 02/07/2019

15 Voir en ce sens les directives : 94/62/CE et 2018/852/UE (emballages et déchets d'emballages) ; 99/31/CE et 2018/850/UE (mise en décharge) ; 2005/64/CE (réutilisation, recyclage des composants et matériaux de véhicules) ; 2006/12/CE (traitement des déchets) ; 2012/19/UE (déchet d'équipement électrique et électronique) ; 2018/851/UE (déchets).

En outre, la législation européenne concernant les déchets est relativement abondante. Cependant, elle ne traite que peu, ou tout du moins, pas assez, de la question du plastique. Lorsque cette question est effectivement abordée, c'est de manière totalement superficielle.

En effet, dans un premier temps, ces directives ne s'intéressent qu'à la fin de vie du produits plastique et envisagent à peine, pour ne pas dire jamais, une réduction à la source.

On pourrait de prime abord trouver qu'un tel constat est logique étant donné qu'il s'agit de directives relatives aux *déchets*.

Or, comme nous l'avons expliqué précédemment, une bonne gestion des déchets implique de prendre en compte chacune des étapes de la vie d'un produit. C'est une démarche que les directives confirment et rappellent quasi-systématiquement dans leurs propos liminaires, et se sont également ces mêmes directives qui font presque toujours référence à la hiérarchie des déchets établit en 2008 selon laquelle la prévention prévaut.

Dans un second temps, la législation européenne lorsqu'elle aborde effectivement la question des produits plastiques et de leurs conséquences néfastes sur l'environnement et la santé, et entendent réguler plus fermement, ne se focalisent que sur une partie de ses produits.

C'est ainsi que si les directives relatives aux sacs en plastique léger et aux plastiques à usage unique étaient grandement nécessaires, elles ne représentent là qu'une partie des déchets plastiques d'emballage, eux-mêmes n'étant qu'une portion des déchets plastiques, ces derniers n'étant finalement qu'une portion, bien que symbolique, des déchets globaux quotidiennement générés.

Les emballages en Europe représentent ainsi 40% de la production de plastique. Du reste, 22% servent à la fabrication de produits ménagers de consommation, 20% au bâtiment et à la construction, 9% aux voitures et camions, 6% aux équipements électriques et électroniques et 3% à l'agriculture¹⁶. On notera que ces chiffres ne

¹⁶ Eurostat, 2015, « Déchets plastiques et recyclage en Europe », europarl.eu

comptabilisent pas la fabrication et l'utilisation de microbilles de plastiques dans les cosmétiques et produits ménagers.

On constate donc, qu'aussi importantes soient de telles directives, elles ne saisissent pas l'entièreté de la problématique du plastique et des conséquences qu'il engendre. L'Union Européenne et ses institutions semblent pourtant disposer de toutes les compétences nécessaires pour réguler le plastique à la hauteur du défi qu'il suscite.

Nous tenterons alors de comprendre en quoi la politique européenne de gestion des déchets plastiques, telle qu'elle a été jusqu'alors élaborée, est incompatible avec l'enjeu environnemental et sociétal soulevé par la question du plastique.

Nous expliquerons dans un premier temps que le modèle sociétal actuel ne permet pas la prise d'actes juridiques, et plus largement, de politiques véritablement efficaces. Et dans un second temps nous aborderons la question des orientations plus récemment suivies par les politiques européennes qui sont en réalité dans la continuité du modèle sociétal actuel, avec lequel les enjeux relatifs au plastiques ne sont pas compatibles.

Chapitre 2. L'incompatibilité du modèle sociétal avec les objectifs environnementaux.

Nous développerons dans ce chapitre l'idée que l'organisation sociétale européenne actuelle ne permet pas la mise en place de politiques fortes concernant la question du plastique. D'abord parce que ce système est intrinsèquement incompatible avec de tels enjeux environnementaux et que les rouages de cette organisation politique et économique sont soutenus par le lobbying. Enfin, force est de constater que le plastique, en s'introduisant dans les moindres aspects de notre vie, a réussi à se rendre indispensable et presque irremplaçable.

2.1. L'incompatibilité de la nature du système actuel.

Le cadre politique et économique dans lequel les politiques européennes se forment n'est manifestement pas propice à une régulation concrète du plastique. Ce cadre, qui s'est d'abord imposé mondialement, représente aujourd'hui les fondements même de l'Union Européenne et rend donc la prise de politiques efficaces d'autant plus délicate.

2.1.1. Le contexte historique mondial.

Le démantèlement de l'Union Soviétique en 1991 à l'issue d'une guerre opposant les deux grandes puissances post Seconde Guerre Mondiale, l'URSS et les États-Unis, a entraîné dans sa chute le régime d'organisation sociale qu'est le communisme, symboliquement représenté par l'URSS.

Cette chute a laissé derrière elle le capitalisme néolibéral triomphant dont les États-Unis étaient, et demeurent jusqu'alors, les ambassadeurs.

Cette rhétorique de la Guerre Froide, largement instrumentalisée pour signifier que le régime capitaliste serait le seul viable, comme s'il n'existait finalement que deux modèles possibles capitalisme ou communisme, s'est trouvée renforcée lorsque les derniers tenants du communisme sont passés au capitalisme d'État.

Le régime économique du capitalisme se fonde sur la propriété privée des moyens de production et est structuré de manière à améliorer la rentabilité et accumuler le capital créé via le processus de production. Ce processus de production combine les facteurs moyen de production, force de travail et ressources naturelles¹⁷.

Ce régime s'accompagne dans les conceptions occidentales de la doctrine du libéralisme, utilisée pour mettre en œuvre les objectifs du capitalisme.

Le libéralisme, pensé par Adam Smith et John Locke au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, prône en matière économique la liberté d'entreprendre, le libre marché et la libre concurrence qui permettraient de réguler naturellement le système économique.

Ainsi dans un tel contexte, les individus seraient libres de poursuivre leurs intérêts personnels qui, dans la pensée libérale, sont moteurs du progrès et servent donc l'intérêt général. Finalement, les intérêts individuels et ceux de la société convergent.

Dans les années 60-70 le néolibéralisme politique et économique fait son apparition mené politiquement par Margaret Thatcher, au Royaume-Uni, et Ronald Reagan, aux États-Unis. Cette doctrine, qu'on attribut principalement à Friedrich von Hayek, est extrêmement critique de l'interventionnisme étatique : seules la libre compétition des agents économiques et la recherche du profit sont les moteurs du développement

¹⁷ André Gorz, avril 2010, « Leur écologie et la nôtre », Le Monde diplomatique, page 28

économique.

La doctrine néolibérale préconise notamment la privatisation des entreprises publiques, la libéralisation des taux d'intérêts et du commerce extérieur, la protection de la propriété privée ainsi que d'autres mesures de libéralisation que l'on retrouve dans les dix recommandations de John Williamson dans ledit Consensus de Washington, et qui laisseraient aux individus une plus grande liberté dont la finalité servirait les intérêts économiques nationaux et internationaux.

Dans ce cadre, le développement économique, permis par un régime capitaliste-productiviste néolibéral, le développement d'un pays est notamment mesuré par l'évolution de la croissance économique c'est-à-dire la progression annuelle du Produit Intérieur Brut (PIB), somme des valeurs ajoutées créées à l'intérieur d'un pays.

Dans ce contexte mondial les États d'Europe, dans sa compréhension géographique, ont largement suivi ce mouvement de libéralisation et de capitalisation de l'économie. C'est également ce que l'on retrouve dans l'Union Européenne. La libéralisation de l'Europe et l'entrée de son économie dans un système capitaliste a eu des répercussions notamment sur la législation environnementale.

2.1.2. La libéralisation de l'Europe et les conséquences pour l'environnement.

En Europe, la libéralisation s'est en particulier réalisée par la création du marché unique qui se traduit par une union douanière, c'est-à-dire d'un côté la suppression des droits de douane entre les États membres puis de l'autre l'instauration d'un tarif douanier commun pour les pays tiers.

Les effets de cette libéralisation recensés lors de la transition, de la fin des années 50 au début des années 70, sont significatifs. Le commerce intracommunautaire a été multiplié

par six et celui entre la Communauté Économique Européenne (CEE) et les pays tiers par trois. Lors de cette période, le Produit National Brut (PNB) moyen des États membres a augmenté de 70%¹⁸.

Cette libéralisation se poursuit avec l'Acte Unique Européen de 1986 et le Traité de Maastricht en 1992 dont l'objectif à terme est d'assurer les « Quatre libertés » que sont la libre circulation des marchandises, des capitaux, des personnes et des services.

L'ensemble de ce processus et le développement européen qu'il a permis, ont progressivement réduit la volonté des États membres de légiférer en faveur de la protection de l'environnement¹⁹. De telles régulations étaient perçues, et restent perçues, comme une menace pour la prospérité et la compétitivité des entreprises et industries européennes, nécessaires au développement économique national et européen.

Il appartient en effet à l'Union, en vertu de l'article 173 TFUE, d'assurer les « conditions nécessaires à la compétitivité » des industries européennes. Cela suppose notamment de permettre leur coopération, leur adaptation aux changements structurels et de mettre en place un environnement favorable à la recherche et au développement technologique.

Ainsi, dans le schéma de production (ressources naturelles-moyen de production-force de travail) chaque facteur possède une importance financière essentielle permettant la réalisation d'un bénéfice et la création de valeur ajoutée, moteur de la croissance économique d'un pays et de son développement.

Or, la protection *préventive* de l'environnement dans ce processus ne possède aucun intérêt financier, au contraire elle représente un coût, en ce qu'elle empêcherait ou compliquerait la fabrication ou la commercialisation de certains produits.

Si ce coût devenait obligatoire, il entraînerait inévitablement soit une baisse du taux de profit, soit une augmentation du prix du bien produit.

18 Justine Daniel et Giovanni Vale, 20/11/2018, « Le marché unique », <https://www.touteleurope.eu/actualite/le-marche-unique.html>

19 Andrew Jordan, et Camilla Adelle, 2013, *Environmental policy in the EU*, Routledge, 3^{ème} édition

De telles conséquences auraient un impact négatif sur le pouvoir d'achat des individus entraînant alors une baisse ou stagnation de la consommation, qui se répercute ensuite sur la production. Dans ces conditions, le PIB n'est plus stimulé et la croissance et le développement non plus.

C'est précisément dans les moments où la croissance perd son dynamisme que le chômage et les inégalités augmentent. La solution qui apparaît dès lors comme une évidence, bien que paradoxale, est de relancer la croissance.

Il serait cependant illusoire de penser que la croissance pourrait résoudre ces maux quand c'est elle-même qui, par ses objectifs de production, de consommation et d'optimisation des bénéfices, crée justement des conditions non favorables à sa propre poursuite.

Autrement dit, si, dès le départ, les conditions dans lesquelles la production s'effectue n'étaient pas orientées vers une recherche aveugle de compétitivité, de rentabilité et de bénéfices servant uniquement à stimuler une croissance qui ne profite qu'à elle-même, aucun problème social ou environnemental causé par cette croissance n'aurait à être résolu.

Cette mystification de la croissance, et plus largement du développement, et de sa nécessité n'a pas permis aux institutions européennes de mettre en place une régulation effective sur le plastique, c'est-à-dire qui stopperait le problème à sa source.

2.1.3. L'articulation du régime avec les objectifs relatifs au plastique.

La logique capitaliste-productiviste est fondée sur un modèle de consommation et de production perpétuelles dans un monde où les ressources permettant une telle

production sont limitées²⁰.

Déjà en 2009 on estimait que 4% de la production de pétrole était utilisée comme matière première pour le plastique et qu'un additionnel 4% servaient pour l'énergie lors de sa fabrication²¹. Autrement dit, 8% de la production de pétrole est exploitée pour fabriquer des produits conçus pour finir dans nos poubelles.

Cette ressource non-renouvelable est utilisée pour la création de produits qui seront soit jetés rapidement après leur utilisation, comme dans le cas des emballages, soit qui auront plusieurs usages avant d'être jeté et remplacé, comme pour les biens d'ameublement, électroniques, agricole ou de construction.

Les produits plastiques, créés à partir d'une ressource non-renouvelable, sont *in fine* destinés à être jetés, et donc remplacés par un autre produit plastique, dont on disposera également lorsqu'il aurait perdu à nos yeux son utilité. Ce modèle suppose une création infinie et illimitée de plastique qui n'est scientifiquement pas possible compte tenu de la nature limitée de la ressource qui permet sa production.

Comme le soulignait déjà André Gorz en 1977²², l'activité humaine a des limites, celles de la Nature.

Sortir de ce cercle du jetable supposerait d'une part la création de biens qui n'auraient pas vocation à être totalement inutilisables après usage mais qui pourraient justement être réutilisés, et conçus à partir de ressources renouvelables, et d'autre part induirait une modification de nos habitudes de consommation, qui s'inscrivent actuellement dans une démarche d'instantanéité et d'individualité du besoin.

Si le bien consommé est durable et que son utilisation n'est plus momentanée, comme

20 Baker (2007:313) dans Andrew Jordan, et Camilla Adelle, 2013, *Environmental policy in the EU*, Routledge, 3^{ème} édition

21 Richard C. Thompson, Shanna H. Swan, Charles J. Moore et Frederick S. vom Saal, 2009, « Our plastic age », *Philosophical Transaction of the Royal Society*, volume 364, issue 1526

22 André Gorz (Michel Bosquet), 1977, *Écologie et liberté*, Éditions Galilée

avec le plastique, l'individu n'aurait donc plus besoin pendant un certain temps, que l'on peut espérer le plus long possible, de consommer.

Dès lors, si la consommation n'est pas frénétique, comme elle l'est aujourd'hui, mais raisonnée et limitée aux stricts besoins indispensables, la production sera elle aussi limitée. Or, une production limitée ne stimule pas le PIB et s'oppose donc à l'objectif capitaliste actuel suprême qu'est le développement par la croissance.

Le déchet plastique est ainsi l'ultime paria nécessaire à la poursuite du modèle capitaliste-productiviste²³. Il est cet objet que l'on ne saurait voir et que l'on exporte à l'autre bout de la planète et en même temps celui qui est indispensable à la survie du capitalisme et à l'équilibre de la croissance, car une fois jeté, le vide qu'il laisse doit être immédiatement remplacé par un autre produit qui sera lui-même destiné à être jeté et remplacé par un autre.

Ce cercle infini, par lequel le superflu devient nécessaire et nos envies deviennent des besoins essentiels, maintient la consommation, donc la production et par conséquent entretient l'équilibre de la croissance, assurant ainsi la pérennité du capitalisme.

Par ailleurs, l'organisation actuelle de la société, dont le modèle de production et consommation s'insère dans un espace européenisé et mondialisé, démantèle totalement la chaîne d'approvisionnement et de satisfaction des besoins.

En effet, actuellement un besoin n'est pas directement satisfait par notre simple fait. La production est optimisée, afin d'augmenter la productivité pour répondre aux objectifs du développement et de la croissance, de sorte que il faille d'abord fournir un travail pour obtenir, une rémunération, et c'est au moyen de cette rémunération que l'on consommera un bien, fruit du travail d'un autre individu et dont il tire une rémunération, qui satisfera notre besoin.

23 Simon Fairlie, 1992, « Long distance, short life : Why big business favours recycling », *The Ecologist*, volume 22, n°6

Ainsi, l'individu ne produit pas ce qu'il consomme et ne consomme pas ce qu'il produit. Dans de telles dispositions, il est plus difficile d'avoir une vue globale de la chaîne de production et donc de se soucier des conditions de production, de l'utilité de la consommation et de ce que deviendra le produit une fois utilisé.

Cette déconnexion, que d'aucuns jugeront nécessaire pour une production et distribution à grande échelle dans le cadre d'une économie de marché libéralisée, facilite une production et consommation de plastique accrues, qui profite en définitive uniquement aux entreprises et industries du plastique.

Des entreprises productrices et des individus consommateurs sont deux éléments clés du dynamisme économique national et européen.

Dans ces conditions, où le déchet plastique est une condition du maintien de la production d'autres produits plastiques et où cette même production est la base d'une croissance et d'un développement dynamique, mystifiés par les puissances politiques nationales et européennes, il apparaît logique, bien que regrettable, que les institutions européennes n'aient pas mis en œuvre une politique plus ferme sur le plastique.

La régulation du plastique apparaît d'autant plus difficile lorsqu'on constate le poids considérable du lobby industriel au sein des institutions.

2.2. Les lobbies au sein des institutions européennes.

La pratique qui consiste à essayer d'influencer l'élaboration des politiques, selon la formule de Camilla Adelle et Jason Anderson²⁴, aussi appelé lobbying, est bien connue des institutions européennes.

²⁴ Traduction libre, « Lobby groups » par Camilla Adelle et Jason Anderson, 2013, *Environmental Policy in the EU*, 3ème édition, Routledge

En effet, selon les chiffres du Corporate Europe Observatory²⁵, l'Union Européenne hébergerait environ 30 000 lobbyistes, soit presque autant que d'employés à la Commission Européenne. Au total, en 2018 plus de 11 000 organisations étaient répertoriées sur les registres de transparence de l'Union et représentaient plus de 80 000 personnes.

Parmi ces organisations on trouve notamment des entreprises, des syndicats, des ONG, des associations d'entreprises ou encore des services de consultants.

Le European Environment Bureau (EEB), créé en 1974, a été le premier lobby environnemental. À la fin des années 80, il est rejoint par d'autres groupes tels que Greenpeace ou Friends of the Earth, pour les plus connus. Dix groupes de lobby environnemental, représentant près de 20 millions de citoyens européens, sont aujourd'hui actifs à Bruxelles, ils sont aussi appelés les Green10, ou G10, en référence au G7 qui regroupe les plus grandes puissances mondiales²⁶.

Si les lobbies défendant les intérêts environnementaux se sont développés ces dernières années, ils restent bien moins influents que les groupes représentant les « Business interests », solidement implantés au sein des institutions grâce à leurs moyens financiers dont découlent entre autres des moyens humains et techniques considérables que des groupes environnementaux ne peuvent mobiliser.

La place des lobbies est bien ancrée dans le fonctionnement des institutions et particulièrement dans celui de la Commission Européenne. Et c'est justement parce qu'ils ont une place de choix auprès des institutions que l'influence des lobbies est aussi considérable.

25 Ian Traynor, Ignacio Fariza Somolinos, Javier Caceres et Marco Zatterin, 07/05/2014, « Bruxelles, lobbies à la manœuvre », Le Monde

26 Site web des green10 : <https://green10.org/>

2.2.1. *Les raisons d'être du lobbying.*

Les lobbies, en particulier ceux représentant les intérêts des entreprises, sont actifs à chacune des étapes de l'élaboration des politiques européennes afin de sécuriser leurs intérêts et d'assurer leur succès.

On remarque également que depuis que ses pouvoirs ont été renforcés, le Parlement européen est également devenu une cible pour les lobbies.

Il existe traditionnellement deux types de lobbying : le rent-seeking lobbying et le lobby d'information. Le premier fonctionne sur la base d'un *quid pro quo* qui se manifeste souvent par des financements en échange de politiques favorables. Le second, n'est en apparence pas un échange mais une relation dans laquelle le groupe d'intérêt fournit des informations techniques auxquelles les institutions ne peuvent avoir accès. Dans ce type de relation, les lobbies ont tout intérêt de fournir des informations exactes pour construire une relation de confiance avec les institutions qui leur permet ensuite d'être leurs interlocuteurs privilégiés²⁷.

Le lobbying existant à Bruxelles et dont les institutions, comme la Commission, dépendent est le lobbying d'information. Si cette forme de lobbying est indiscutablement préférable au rent-seeking lobbying, la relation privilégiée qui peut s'installer entre certains groupes d'intérêts et les institutions est préoccupante. Car bien que l'on puisse légitimement supposer que les informations délivrées soient exactes, le choix du type d'informations dévoilées et comment elles sont présentées peut interpeller.

Le lobbying d'information est particulièrement présent au début du processus d'élaboration des politiques. C'est d'ailleurs lors des premières étapes de l'élaboration que les groupes d'intérêts se mobilisent : les points de vue et opinions des différents acteurs sont encore malléables et réceptifs et les moyens mis en œuvre pour le lobbying

²⁷ Lobby groups par Camilla Adelle et Jason Anderson, 2013, *Environmental Policy in the EU*, 3ème édition, Routledge

sont donc moindres.

C'est pourquoi les groupes d'influence sont principalement actifs auprès des groupes d'experts de la Commission Européenne qui possède en vertu de l'article 17 du TUE un pouvoir d'initiative législative.

La Commission Européenne ne dispose pas de moyens suffisants lui permettant d'avancer des propositions solides sur des points techniques particuliers, c'est pourquoi elle a, dès ses débuts, fait appel à des acteurs extérieurs en mesure de lui fournir des informations techniques fiables pour ses propositions²⁸.

La Commission est donc aujourd'hui extrêmement dépendante des groupes d'intérêts et de l'expertise qu'ils lui procurent. Or, bien qu'elle se réclame indépendante et neutre dans l'élaboration de ses propositions, si son unique ou majeure source d'informations provient de groupes, aussi experts sur le sujet soient-ils, qui sont financés par des acteurs privés, qui ne sont donc pas neutres, et dont la mission est de les représenter, on peut logiquement s'interroger sur la marge de manœuvre dont dispose la Commission.

Au-delà d'une pure représentation d'intérêts particuliers et privés, les lobbies, notamment environnementaux, ont acquis une présence symbolique nécessaire auprès des institutions européennes.

En effet, ces groupes sont principalement formés par des ONG qui sont soutenues et composées par des citoyens et dont elles se font les porte-paroles auprès des institutions. Les ONG font donc le lien entre les institutions européennes et les citoyens européens, et contribuent de la sorte à la représentation des citoyens et la légitimité démocratique de l'UE.

Ce lien entre les citoyens européens préoccupés par les questions environnementales et les institutions est, au regard des mobilisations pour l'environnement qui fleurissent partout en Europe, précieux en ce qu'il donne l'image d'une Europe préoccupée par les

²⁸ Lobby groups par Camilla Adelle et Jason Anderson, 2013, *Environmental Policy in the EU*, 3ème édition, Routledge

questions environnementales.

Si l'importance et la nécessité de groupes d'intérêts apparaissent aujourd'hui manifestes, bien que l'on pourrait raisonnablement souhaiter que la Commission soit en mesure d'avoir ses propres experts indépendants, la préoccupation véritable est celle du poids que ces groupes ont sur l'élaboration des politiques européennes et à quel point peuvent-ils effectivement influencer ce processus.

2.2.2. Les stratégies et impacts du lobbying.

Dans une interview donnée à France Culture en mai 2019²⁹, Sylvain Laurens, sociologue et maître de conférence à l'EHESS, compare le Conseil européen de l'Industrie chimique (CEFIC), la plus grosse fédération de compagnies chimiques et groupe dont les dépenses en lobbying sont les plus élevées en Europe, et Greenpeace, l'ONG la plus importante à Bruxelles.

Il constatait ainsi que pour ce qui a trait au nombre de salariés, au budget et à la capacité de se projeter sur les décisions, il existe un rapport de un à dix entre le CEFIC et Greenpeace ; c'est-à-dire que les moyens du CEFIC sont dix fois plus importants que ceux de Greenpeace et qu'il a donc potentiellement dix fois plus d'impact sur le processus législatif européen.

Les ressources des groupes d'intérêts environnementaux et celles des groupes représentant les intérêts des entreprises sont incontestablement inégaux; c'est un constat qui se transcrit notamment dans leurs stratégies d'action.

Ainsi, alors que par manque de ressources, financières et humaines, les groupes environnementaux se concentrent généralement sur un ou deux dossiers qu'ils vont

²⁹ Yann Lagarde, 22/05/2019, « L'Europe est-elle aux mains des lobbies ? », France Culture dans l'émission les Idées Claires

exposer aux citoyens via des campagnes publiques, les groupes de « business interests » vont de leur côté faire appel à des experts et spécialistes dans différents domaines (scientifiques, technologiques, politiques, économiques, sociaux, etc.) pour intervenir sur plusieurs dossiers, en même temps.

Dans le même sens, les groupes environnementaux, numériquement dépassés, interviennent majoritairement auprès de la Direction générale de l'environnement de la Commission. Or, il est évident que des mesures susceptibles d'avoir un effet, positif ou négatif, sur l'environnement et concernant le plastique peuvent être et sont également prises par d'autres directions générales de la Commission. C'est pourquoi les lobbies des entreprises se mêlent stratégiquement au sein de chacune des directions générales de la Commission.

À cela s'ajoute le *revolving door* qui traduit le cas d'acteurs publics ayant travaillé au sein des institutions européennes qui intègrent ensuite le secteur privé. Ils mettent alors leurs connaissances du fonctionnement des institutions au profit de groupes d'intérêts, leur permettant ainsi un lobbying plus efficace³⁰.

Plus généralement, les groupes industriels les plus importants obscurcissent les frontières entre ONG et lobbies industriels. Les ONG bénéficient en effet d'une bonne image, tant auprès des citoyens que des institutions, et c'est une image que les industries instrumentalisent à leur profit en finançant ou créant des ONG. Ces ONG, qui s'affichent comme pro-environnement, promeuvent des solutions environnementales qui n'interfèrent pas dans les activités des entreprises qui les ont créées.

Hontelez³¹ résumait ainsi plutôt bien la situation en expliquant que dans bien des cas, la principale raison de la présence de groupes environnementaux au sein des institutions était de tenter contrebalancer la présence déjà majoritaire des entreprises.

30 Yann Lagarde, 22/05/2019, « L'Europe est-elle aux mains des lobbies ? », France Culture dans l'émission les Idées Claires

31 Hontelez (2005:403) « In many cases, the main purpose of our presence is to supply balance to a predominantly business attendance » dans Camilla Adelle et Jason Anderson, 2013, *Environmental Policy in the EU*, 3ème édition, Routledge

2.2.3. *Les conséquences du lobbying pour la question plastique.*

Les ONG militant pour une réduction à la source du plastique, c'est-à-dire une interdiction de sa production, se heurtent à de nombreux géants de l'industrie, qu'ils soient dans la pétrochimie, dans la production de biens de consommation ou recycleurs, dont les ressources sont, comme expliqué précédemment, éminemment plus importantes.

Parmi les grandes figures du lobbying européen relatif au plastique, aux emballages et aux déchets on trouve Eamonn Bates, créateur et directeur de la firme de lobbying Eamonn Bates Europe Public Affairs (EBEPA) dont les clients sont notamment Serving Europe, une association représentant les grandes chaînes de services et de restauration telles que McDonald's, Starbuck ou Burger King, et Pack2Go Europe, représentant des industries d'emballage alimentaire. E. Bates est également le secrétaire général de ces deux associations³².

La EBEPA, Serving Europe et Pack2Go Europe sont autant d'associations qui, avec d'autres, s'opposent fermement à une interdiction totale du plastique tout en avançant une image d'industries soucieuses et respectueuses de l'environnement. Détournant le regard des institutions sur la source véritable des déchets plastiques et à qui elle bénéficie, ces associations se font les fervents défenseurs du tri et du recyclage, dont la responsabilité revient finalement aux individus, et non pas aux producteurs (*voir infra* 3.2.).

Pack2Go a en ce sens crée en 2012 Clean Europe Network, un réseau d'associations luttant contre le dépôt sauvage de déchets et inscrit au registre européen de transparence de lobbying. Ce réseau met l'accent sur la responsabilité des individus et insiste sur l'importance de l'éducation et de la communication desdites bonnes pratiques.

³² Corporate Europe Observatory, 2018, « Packaging lobby's support for anti-litter group deflects tougher solutions », octobre

Plus récemment en janvier 2019, est née de l'association d'une trentaine de multinationales représentant toutes les filières de l'industrie du plastique, Alliance to end plastic waste³³.

Cette alliance, dont le président est David Taylor, le PDG de Procter&Gamble, a pour objectif de financer des programmes relatifs à la gestion et au traitement des déchets et de développer les infrastructures de recyclage selon les principes de l'économie circulaire. Ces multinationales souhaitent également financer des nettoyages de zones fortement polluées.

Alliance to end plastic waste regroupe des producteurs de la pétrochimie tels que Total, BASF ou Shell, des producteurs de biens de consommation comme Procter&Gamble et des recycleurs comme SUEZ et Veolia, autant de lobbyistes et soutiens précieux des lobbies du plastique qui tentaient quelques mois plus tôt de contourner l'interdiction du plastique à usage unique.

Les initiatives prises et les discours tenus par les associations et alliances mentionnées sont dans une certaine mesure louables en ce qu'ils témoignent d'une prise de conscience des industries des problèmes que posent le plastique et de l'impact qu'il a sur l'environnement.

La portée qu'elles peuvent avoir et qu'elles ont sur l'élaboration des politiques européennes sur le plastique est néanmoins préoccupante. Les directives prises par les institutions européennes insistent particulièrement sur le recyclage et la prévention par la sensibilisation. De telles mesures sont naturellement nécessaires, mais elles ne vont pas dans le sens d'une réduction effective à la source du plastique, et ne devraient donc pas être une priorité.

En effet, il est essentiel que dans cette lutte contre le plastique chacun s'engage et

³³ Sandra Laville, 2019, « Founders of plastic waste alliance 'investing billions in new plants' », *The Guardian*, janvier.

prenne conscience de l'ampleur du problème qui nous est présenté. En revanche, s'ils ont leur rôle à jouer dans cette lutte, les individus ne sont pas pour autant responsables de cette pollution. Cette dernière est en effet la conséquence de la production et utilisation de plastique par les industriels qui en retire des bénéfices considérables. La responsabilisation des uns ne doit pas s'accompagner d'une déresponsabilisation des autres.

La présence écrasante et les stratégies remarquables des industries pro-plastique ont une influence notable sur les institutions européennes et l'élaboration des propositions et directives qui vont dans le sens des entreprises qui soutiennent la croissance économique des pays de l'Union. Ces entreprises sont devenues dépendantes du plastique.

2.3. La dépendance des entreprises au plastique.

Le plastique est devenu indispensable à nos vies et en a investi tous les aspects. Dans le domaine alimentaire principalement, il a facilité et même révolutionné notre rapport à la nourriture, nous permettant de la conserver plus longtemps, dans de meilleures conditions et facilitant ainsi, et surtout, la grande distribution.

La création du marché unique et l'ouverture de ce marché au commerce international a accéléré les échanges de biens alimentaires qui peuvent ainsi être transportés d'un continent à l'autre³⁴, notamment grâce au plastique, sans que leur qualité en soit affectée et en assurant le respect des normes d'hygiène.

Par ailleurs, le plastique a permis l'émergence d'une consommation rapide et individualisée. On sépare avec du plastique les biens alimentaires en fonction des besoins individuels. Contrairement à la vente dite en gros, cette séparation permet

³⁴ Simon Fairlie, 1992, « Long distance, short life : Why big business favors recycling ? », *The Ecologist*, vol. 22, n°6

d'éviter le gaspillage alimentaire³⁵, en répondant à un besoin unique par un produit alimentaire unique. C'est ainsi que nous avons vu apparaître les plastiques à usage unique avec qui l'Union Européenne est actuellement en guerre.

Selon les termes de la directive 2019/904 ces plastiques à usage unique ne sont pas conçus ou mis sur le marché pour effectuer, dans leur durée de vie, plusieurs rotations, c'est-à-dire être renvoyés chez un producteur dans le but d'être réutilisés et remplir la même fonction que celle pour laquelle ils ont initialement été créés³⁶. En effet, les plastiques à usage unique ne sont, comme leur nom l'indique, utilisés qu'une seule fois, pendant un laps de temps qui varie de quelques minutes à plusieurs heures, avant d'être jetés.

Si la quantité démesurée de plastique dans l'industrie agroalimentaire est manifestement préoccupante, particulièrement à cause des déchets qu'elle engendre, force est de constater qu'elle apparaît aujourd'hui comme indispensable. Indispensable, parce que l'utilisation du plastique est regrettamment ancrée dans nos mœurs et nos modes de consommation mais également parce que nécessaire sur le plan technique et financier pour les entreprises qui les utilisent.

2.3.1. Les limites techniques du remplacement du plastique.

Pour des questions d'hygiène et de protection de la santé publique, les emballages alimentaires doivent être conformes aux exigences de la législation européenne, notamment de la directive 94/62/CE et 2018/852/UE³⁷ relative aux emballages.

En ce sens, le plastique permet d'assurer une longue conservation de l'aliment lors des

35 Actuellement, un tiers des aliments produits sur la planète sont jetés.

36 Directive 2019/904 du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastiques

37 Directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 et 2018/852/UE du 30 mai 2018, relatives aux emballages et déchets d'emballages

étapes de la distribution, de respecter la sensibilité du produit conditionné et de s'adapter à son agressivité (acidité/basicité du pH). La qualité du plastique lui permet également une grande résistance lors du conditionnement à chaud ou à froid de l'aliment.

On distingue traditionnellement les thermoplastiques des plastiques dits thermosets. Les premiers fondent lorsqu'ils sont chauffés et durcissent quand ils refroidissent. Ils peuvent donc être re-chauffés et remodelés, c'est principalement le cas des PP, PE, PET, PVC ou PS. Les seconds subissent, lorsqu'ils sont chauffés, des changements chimiques. Une fois transformés, ils ne peuvent plus être reformés, ce sont des plastiques comme le silicone, le PUR ou encore le Vinyl Ester³⁸.

Plusieurs types de plastiques sont utilisés dans l'industrie agroalimentaire permettant de répondre aux différentes obligations posées par l'aliment à conditionner et la législation. Six types de plastique sont principalement utilisés, chacun ayant des qualités propres recensées dans le tableau ci-dessous³⁹ :

Type de plastique	Qualités
PP (Polypropylène)	Barrière à l'eau, résistant à l'acidité/basicité(pH), rigide
PE (Polyéthylène)	Barrière à l'eau, résistant à l'acidité/basicité (pH), souple, étirable, résistance mécanique, transparent
OPA (Oriented PolyAmide ou Nylon)	Barrière au gaz, rigide, imperméable, résistance mécanique, thermoformable
PS (Polystyrène)	Barrière pour la graisse, résistant à l'acidité/basicité (pH), rigide, thermoformable
EVOH	Barrière à l'O ₂ , rigide

38 PlasticsEurope, « Plastics – the Facts 2017 : An analysis of European plastics production, demand and waste data », 44 pages, téléchargé sur <https://www.plasticseurope.org/fr/resources/publications/plastics-facts-2017>

39 Entretien avec Stanislas Viaud, Manager développement et innovation packaging pour les fromageries Bel, réalisée le 3 janvier 2019

(Éthylène Vinyle Hydroxile)	
PET (Polyéthylène téréphtalate)	Barrière à l'eau, rigide, résistant à l'acidité/basicité (pH), résistance mécanique, thermoformable, imprimabilité

Outre ces qualités, le plastique possède cette particularité de pouvoir s'adapter aux attentes et aux besoins design et graphiques.

De tous les matériaux utilisables, le plastique est le seul qui offre un telle souplesse dans le conditionnement et qui permet une commercialisation dans différentes zones géographiques, servant de ce fait les ambitions nationales, européennes et internationales de l'entreprise qui l'utilise.

Plus précisément, le plastique est le seul matériau qui présente de telles qualités pour un coût moindre.

2.3.2. Les avantages financiers du plastique.

Le métal pourrait répondre aux caractéristiques recherchées énoncées ci-dessus, pourtant il est peu utilisé. D'abord parce qu'il demande bien plus de traitement pour le contact alimentaire, ensuite, et surtout, parce qu'il est bien plus coûteux à transformer.

Le plastique présente un fort taux de rentabilité (coût de l'emballage par rapport à la quantité de produit fabriqué par heure).

Alors que les matériaux tels que le papier ou le carton transformé, auxquels on a ajouté une couche de polyéthylène (PE) pour le contact alimentaire, coûtent entre cinq et dix euros le kilo, le plastique en matière première, quelque soit le type, coûte moins de deux euros le kilo et le coût du plastique transformé s'élève au maximum à quatre euros

cinquante le kilo⁴⁰.

Les entreprises du secteur agroalimentaire s'inscrivent, comme toutes les entreprises, dans une économie de marché libérale mondialisée régie notamment par la concurrence. Cette concurrence nationale, européenne et internationale combinée aux logiques intrinsèques des entreprises telles que la recherche de la rentabilité par l'externalisation de ses coûts, assujettissent ces entreprises au plastique.

Finalement sortir du plastique pour ces entreprises reviendrait d'une part à changer le mode de distribution et effectuer une relocalisation, et d'autre part amènerait un bouleversement total de notre rapport à la nourriture, nous obligeant à passer à l'achat en vrac ou en gros et nous inciterait à mieux gérer notre consommation pour éviter le gâchis.

Ce changement ambitieux, bien que nécessaire, ne semble pas pour l'instant être envisagé par les industries agroalimentaires. Néanmoins conscients des enjeux environnementaux, ou tout du moins, conscients de l'impact que pourrait avoir sur leur image l'absence de mise en place d'une politique environnementale, ces industries se tournent plutôt vers le plastique recyclé et recyclable.

Le recyclage apparaît alors comme une alternative viable, un compromis qui permettrait de garder l'utilisation du plastique tout en adoptant une démarche verte. S'orienter, dans un premier temps, vers le recyclage est une démarche louable. Toutefois, le recyclage du plastique présente encore de nombreuses difficultés, si bien qu'il apparaît aujourd'hui difficile d'imaginer, sans changement fondamental de design et de fabrication, utiliser uniquement du plastique recyclé.

⁴⁰ Entretien avec Stanislas Viaud, Manager développement et innovation packaging pour les fromageries Bel, réalisée le 3 janvier 2019

2.3.3. *Les limites techniques du recyclage.*

Dans une communication relative au recyclage des déchets plastiques, le Parlement estimait que pour les emballages plastiques, 95% de leur valeur matérielle était perdue dès leur première brève utilisation⁴¹, restreignant grandement les possibilités de recyclage.

En effet, les propriétés qui font du plastique un matériau indispensable, sa durabilité et sa résistance, sont les raisons qui compliquent son recyclage et qui créent un plastique recyclé d'une valeur économique et technique limitée voire très faible.

Il existe plus précisément trois facteurs qui empêchent la production d'un plastique recyclé de haute qualité utilisable pour différentes applications industrielles⁴².

Premièrement, le mix de plastiques. Pour des raisons de design ou techniques, différents types de plastique sont mélangés pour fabriquer un produit et d'autres matériaux, autres que plastique, sont parfois également ajoutés.

Toutefois, pour produire un plastique recyclé de haute qualité, il faut que chacun des plastiques utilisés dans le processus soit comme à son état d'origine, c'est-à-dire qu'il ne contienne pas d'autres types de plastiques ou d'autres matériaux. Les mélanges qui sont actuellement effectués compliquent fortement la séparation des matériaux et donc le recyclage.

Nous noterons qu'actuellement, 50% des emballages plastiques qui sont sur le marché ne sont pas recyclables⁴³. Cette contrainte a déjà été évaluée par les industries de l'agroalimentaire qui entendent faciliter le recyclage avec des emballages mono-matériau.

41 Parlement Européen, 2018, « Déchets plastiques et recyclage dans l'UE : faits et chiffres », Direction générale de la communication, décembre, <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20181212STO21610/dechets-plastiques-et-recyclage-dans-l-ue-faits-et-chiffres>

42 Material economics, 2018, « The circular economy : a powerful force for climate mitigation »

43 Zéro Waste France, 2018, « Déchets plastiques : actualité et enjeux », note, juin

Deuxièmement, l'ajout d'additifs. Ces additifs qui visent à permettre au plastique de remplir telle ou telle fonction particulière sont difficiles à tracer et par conséquent difficile à enlever. La contamination de la matière plastique par ces additifs la rend impropre et dangereuse à l'utilisation dans de nouveaux produits, particulièrement pour un usage alimentaire.

Enfin, les plastiques peuvent retenir des substances chimiques qui le rendent également inadéquat et dangereux à l'utilisation. C'est par exemple le cas pour les déchets médicaux.

Ces difficultés font du plastique une matière particulièrement difficile à recycler, d'autant plus quand ce plastique doit répondre aux caractéristiques précises de l'agroalimentaire, ou plus généralement, du design et aux normes marketing.

Ainsi, lors de la création d'un nouveau produit, quel que soit son usage, le plastique recyclé ne constitue actuellement qu'une faible partie de ce produit, l'ajout de matière vierge étant systématique et nécessaire pour que le plastique retrouve ses qualités premières pour un usage industriel. Pour l'heure le recyclage du plastique apparaît donc limité, même lorsqu'il ne doit pas répondre à des normes d'hygiène particulières.

Pour passer à un produit constitué intégralement de matériau plastique recyclé il importe donc d'opérer des changements radical dans la production en favorisant notamment les produits mono-matériau qui facilite le recyclage.

Enfin, si le recyclage du plastique, bien que limité, est nécessaire pour la dépollution de l'environnement, il ne devrait pas être une priorité. Au contraire, la priorité doit être donnée, de manière générale, à l'abandon progressif du plastique. Cet abandon nous amènera d'une part à repenser la conception technique des emballages et d'autre part à privilégier, autant qu'il est possible, des circuits courts.

Le régime économique et plus largement le modèle sociétal dans lesquels les politiques européennes de gestion de déchets plastiques s'inscrivent n'a pas permis et ne permet pas de prendre des mesures à la hauteur de l'enjeu environnemental et sociétal dont il est question. Dans le chapitre suivant nous étudierons les solutions vers lesquelles l'Union Européenne s'est, dans un tel contexte, tournée et pourquoi elles se situent finalement dans la continuité du modèle économique et sociétal précédemment décrit et incompatible avec les enjeux environnementaux et sociétaux actuels.

Chapitre 3. L'incompatibilité des orientations prises par les politiques européennes sur le plastique.

Les orientations qui sont prises par les institutions européennes sont celles qui tentent dans un ultime élan de combiner développement, et donc croissance, et protection de l'environnement. Bien qu'elles permettent de mettre tous les acteurs d'accord, elles ne paraissent pas, sur le long terme, viables. Par ailleurs, ces orientations, qui donnent une place clé aux entreprises, institutionnalisent le rôle de l'individu dans la lutte contre le plastique délaissant le rôle majeur que les États pourraient avoir.

3.1. Le développement durable du plastique.

Le rapport Brundtland, du nom de la Première ministre norvégienne présidente de la Commission pour l'environnement et le développement des Nations Unies, publié en 1987, marque un tournant dans la perception des enjeux environnementaux. Les problématiques environnementales cessent d'être mises de côté et passent, dans une certaine mesure, au premier plan, en étant redéfinies en *external challenges* pour être intégrées aux exigences économiques, politiques et sociales dont la finalité est le développement.

Le développement durable entend ainsi répondre « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »⁴⁴. Ce concept englobe la société dans toutes ses dimensions afin de promouvoir un « développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable »⁴⁵.

Ce concept véhicule donc l'idée que développement et préservation de l'environnement,

44 Commission Mondiale sur l'environnement et le développement, 1987, Rapport Brundtland, « Notre avenir à tous' »

45 INSEE, 2016, « Définition du développement durable », octobre, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644>

et de ses ressources, sont compatibles. Plus encore, il porte l'idée que les défis environnementaux trouveront, via le développement, leurs solutions. Dans ce schéma, une grande place est laissée aux technologies à la fois moteurs du développement et moyens de maîtriser les enjeux environnementaux.

L'harmonie entre les ressources naturelles limitées et le développement économique passe par une augmentation de la productivité, c'est-à-dire qu'avec moins de ressources, et tout en respectant leurs cycles de renouvellement, il serait possible de produire autant que ce que l'on produit actuellement, voire plus. L'augmentation de la productivité permettrait ainsi de répondre aux besoins des populations présentes et d'améliorer leurs conditions de vie, sans altérer les ressources naturelles qui permettront aux générations futures de subvenir à leurs besoins.

La question des générations futures est un autre volet fondamental du développement durable. La croissance démographique constitue en effet un enjeu actuel et futur majeur. Nous sommes aujourd'hui près de huit milliards d'êtres humains et notre empreinte écologique est déjà bien trop élevée. Le site Earth Overshoot Day estime ainsi qu'en 2018 il fallait déjà près de deux Terres pour couvrir les besoins planétaires⁴⁶.

L'empreinte écologique, apparue lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 et conçue par les chercheurs Mathis Wackernagel et William Rees, évalue la surface terrestre nécessaire pour subvenir aux besoins des populations et pour en absorber ses déchets. Autrement dit, l'empreinte écologique mesure la pression que l'humain exerce sur la Nature⁴⁷.

Cette empreinte varie selon les pays : s'il faut environ cinq Terres pour subvenir aux besoins de la population états-unienne ou canadienne et environ quatre pour la population suédoise, il en faut seulement 1,5 pour le Pakistan et à peine 0,6 pour

46 « Progression du jour du dépassement mondial au fil des années », graphique, [overshootday.org](https://www.overshootday.org/newsroom/dates-jour-depassement-mondial/) : <https://www.overshootday.org/newsroom/dates-jour-depassement-mondial/>

47 « L'empreinte écologique », le-cartographe.net, <https://le-cartographe.net/dossiers-carto-91/monde/176-lempreinte-ecologique>

Madagascar⁴⁸. On constate globalement que les pays ayant une empreinte écologique élevée sont ceux qui s'inscrivent dans une économie de marché mondialisée et vivent selon un modèle sociétal occidental. Entre les pays qui surexploitent leurs ressources et ceux qui les utilisent à peine, la balance mondiale de l'empreinte écologique reste tout de même négative pour les ressources et l'environnement.

Ainsi, si nous n'effectuons pas de changement majeur, les prévisions actuelles estiment que nous aurions besoin d'ici 2050 de plus de 2,5 Terres pour subvenir aux besoins de la population mondiale⁴⁹.

Dans ce schéma, le plastique a un rôle important. Il est en effet un déchet dont on peine à se passer (*voir supra* 2.3.) malgré les impacts considérables qu'il a sur l'environnement. Dérivé du pétrole, une ressource naturelle fossile non renouvelable, le plastique participe aux émissions de gaz à effet de serre, notamment lors de son extraction.

C'est pour répondre à tous ces enjeux, tant environnementaux, sociaux, qu'économiques, que le développement durable a été pensé. En ce sens, la New Plastic Economy applique les principes du développement durable à la question du plastique.

3.1.1. La New Plastic Economy.

La New Plastic Economy, d'abord développée dans un rapport du World Economic Forum en 2016 à l'initiative de la Fondation Ellen MacArthur, s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire. Elle se fixe ainsi comme objectif d'encourager la collaboration inter-industrielle pour permettre aux entreprises de se développer et de trouver une valeur économique au plastique utilisé.

48 Pour l'année 2016, « Compare countries », Global Footprint Network

49 « Progression du jour du dépassement mondial au fil des années », graphique, overshootday.org : <https://www.overshootday.org/newsroom/dates-jour-depassement-mondial/>

Mogens Lykketoft, président de la 70^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, rappelle, dans les avant-propos du rapport, l'importance des Objectifs de Développement Durable élaborés par les Nations Unies et affirme que tous les secteurs de l'économie doivent maintenant mettre en application les principes longtemps prêchés⁵⁰.

La New Plastic Economy a pour objectif d'assurer le développement des entreprises utilisatrices de plastiques et des industries de la plasturgie tout en réduisant les déchets produits et la spoliation des ressources naturelles. Elle entend ainsi révéler la valeur matérielle du plastique utilisé, lui permettant de se réinsérer dans l'économie. Le rapport développe les trois ambitions de cette nouvelle économie du plastique.

La première est d'améliorer le recyclage du plastique, de permettre sa réutilisation et de contrôler sa dégradation. L'idée est que le plastique ne devienne plus un déchet, au contraire il serait une source de revenus pour les entreprises et leur ouvrirait de nouvelles possibilités de développement.

La deuxième ambition est de réduire les fuites de plastique dans l'environnement et de réduire, de manière générale, les autres externalités négatives du plastique. Pour ce faire, il est proposé d'améliorer les infrastructures de traitement des déchets dans les pays où les fuites se font les plus nombreuses, de réduire l'impact négatif des emballages plastiques en créant notamment des plastiques « bio-bénins » dans le cas où ils se retrouveraient tout de même dans la nature, et enfin de faire en sorte que le plastique soit suffisamment économiquement attractif pour qu'il soit maintenu dans le système de collecte.

Une telle mise en œuvre nécessite, comme le souligne le rapport, une véritable coordination entre tous les pays.

Enfin, la New Plastic Economy a pour ambition d'émanciper le plastique des ressources fossiles non-renouvelables dont il dépend actuellement. Cette émancipation permettrait

⁵⁰ World Economic Forum, Ellen MacArthur Foundation, 2016, « The New Plastic Economy : Rethinking the future of plastic »

notamment aux entreprises d'emballage de participer à l'augmentation de la productivité globale, requise pour entrer dans une économie dite bas-carbone. Autrement dit, pour entrer dans une économie qui respecterait les limites des ressources naturelles, comme celle que le développement durable entend mettre en place.

Conscient des limites actuelles, les auteurs de ce rapport soulignent qu'il n'est pour l'instant pas possible de réaliser entièrement et complètement ces trois objectifs avec les technologies à notre disposition. Mais comme les tenants du développement durable, les défenseurs de la New Plastic Economy préconisent d'investir dans les technologies de demain qui assureraient l'édification d'une société où Nature et développement seraient en symbiose.

Un an après la publication de ce rapport, la Fondation Ellen MacArthur a publié un autre rapport pour la New Plastic Economy intitulé « Catalysing Action »⁵¹ dont le premier chapitre met en avant l'opportunité du moment pour agir contre le plastique.

Ce rapport s'intéresse en particulier à un des premiers volets de la pollution plastique qu'est le packaging. Il établit ainsi trois stratégies à partir de trois constats dressés sur les packaging en plastique.

D'abord, le rapport constate que 30% des packaging plastique ne pourront jamais être réutilisés ou recyclés sans changement fondamental de design et sans innovation. C'est le cas notamment de certains plastiques à usage unique ou des emballages multi-matériaux. De par leur composition, ces plastiques ne peuvent être recyclés ou réutilisés et sont donc destinés à la décharge ou à l'incinération, ou finissent souvent dans la nature. La New Plastic Economy souhaite alors encourager les innovations et solutions alternatives et développer celles déjà existantes.

Ensuite, le rapport révèle que pour 20% du packaging la réutilisation est une opportunité économiquement attractive. Selon ce rapport, les modèles remplaçant les plastiques à

51 Ellen MacArthur Foundation, 2017, « The New Plastic Economy Catalysing Action »

usage unique avec des plastiques réutilisables permettraient de débloquer des fonds considérables (neuf trillion de dollars).

Enfin, pour les 50% du packaging restant, le rapport considère qu'en établissant certains standards pour le design et en maintenant les bonnes pratiques lors de la fin de vie de ces plastiques, le recyclage pourrait être une solution économiquement attractive.

Pour son projet, la New Plastic Economy regroupe dans son « Global Commitment » plus de 350 signataires. Ces signataires s'unissent derrière une vision et des objectifs communs pour répondre à la pollution plastique.

Parmi eux on retrouve des grandes entreprises telles que Pepsi&Co, Johnson & Johnson, Tetra Pak, Unilever, Coca Cola, L'Oréal, Veolia, Apple, Danone ou encore Nestlé. Par ailleurs, plusieurs entités européennes comme le gouvernement du Royaume-Uni, celui d'Écosse, de France, de Wallonie et de Catalogne, ainsi que la ville de Copenhague (Danemark) et de Ljubljana (Slovénie) et le ministère de l'environnement et de la transition énergétique du Portugal sont également signataires⁵².

Le développement durable et la New Plastic Economy ont manifestement réussi à réunir de multiples acteurs économiques, politiques et industriels. Le consensus qu'ils créent fascine autant qu'il peut inquiéter.

3.1.2. *Les limites.*

Penser et intégrer le développement durable dans chaque projet et chaque thématique sociétale est devenu une sorte « d'obligation morale »⁵³. Pourtant, comme le souligne Gilbert Rist⁵⁴, nous devrions peut être nous interroger sur le sens plus profond

52 New Plastic Economy, 2019, « Global Commitment », mars

53 Jocelyne Dubois-Maury, « Le développement durable saisi par le droit », dans : Gilbert Rist, 2006, « La supercherie du développement durable ? », *L'encyclopédie du développement durable*, Éditions des Récollets, décembre, n°21

54 Gilbert Rist, 2006, « La supercherie du développement durable ? », *L'encyclopédie du développement durable*, Éditions des Récollets, décembre, n°21

d'un terme utilisé autant par les penseurs de l'économie, que par les écologistes, les acteurs politiques ou encore les sociétés transnationales.

Car si un discours tel que celui porté par le développement durable, ou la New Plastic Economy, peut rassurer en ce qu'il crée le consensus, il peut justement alerter parce qu'il pourrait couvrir des pratiques opposées aux objectifs qu'il promet.

Le développement durable et la New Plastic Economy partent du postulat commun que la société, présente et future, a besoin de se développer, de croître. Au-delà de ce que cela implique d'un point de vue environnemental et économique, la notion même de développement est comprise dans un sens particulier.

Gilbert Rist explique ainsi que la notion de développement telle qu'elle est abordée, présuppose qu'il existe un type de développement souhaitable et vers lequel toute société aspirerait ; cette forme étant celle de la société occidentale.

Et c'est justement ce qu'on entend actuellement par « développement » dans les sociétés occidentales et ce que cette notion renferme, qui n'est pas soutenable si elle est combinée à une croissance démographique importante.

Car finalement le problème n'est pas tant la croissance démographique que les conditions économiques, sociales et environnementales dans lesquelles les sociétés actuelles et futures entendent vivre.

Sur cette question, la définition du développement durable ne précise pas ce que sont les « besoins », ni selon quel idéal il souhaite améliorer des conditions de vie. Or ces dernières sont traditionnellement mesurées avec l'Indice de Développement Humain (IDH) et on constate que les pays dans lesquelles l'IDH est le plus élevé sont les pays occidentalisés.

Les conditions de vie auxquelles tout un chacun aspirerait donc seraient celles des pays où l'IDH est le plus élevé, c'est-à-dire celles des sociétés occidentales. Ces mêmes

sociétés qui sont les plus consommatrices de plastiques⁵⁵ et qui ont actuellement l'empreinte écologique la plus élevée⁵⁶.

Implicitement donc, les besoins seraient ceux qui permettent les conditions de vie qu'ont les sociétés occidentales. Ils s'inscrivent logiquement dans le schéma occidental traditionnel consommation-production-croissance-développement auquel le développement durable et la New Plastic Economy souhaite intégrer l'environnement.

Ce postulat d'une part ne remet pas en question les besoins actuels des sociétés occidentales et leur impact sur l'environnement et ne se demande pas qui en bénéficie véritablement. Et d'autre part, on en tire des conclusions hâtives et d'autant plus floues sur les besoins des générations futures.

Au contraire, il conviendrait de redéfinir ce que signifie « besoin » dans les sociétés actuelles, sous-entendu, ce « besoin » qui est moteur de la croissance et plus largement du développement, afin qu'une vie décente soit possible pour tous.

Ainsi, si, comme le préconise le développement durable et la New Plastic Economy, nous faisons perdurer un système dans lequel la croissance et le développement restent les objectifs, où tout doit avoir une valeur économique (comme le plastique usagé) et où il existera toujours les fondements du capitalisme-productiviste, puisqu'il n'est pas question d'en sortir, les problèmes environnementaux auxquels nous devons actuellement faire face, perdureront.

Car c'est justement parce que la société et ses politiques privilégient la valeur économique, qui amènent l'accumulation des ressources et la recherche de rentabilité entraînant la surexploitation des ressources naturelles, que la situation environnementale actuelle est critique.

55 Nicolas Martin, 2019, « Plastique : la fin d'un cycle ? », France Culture, *La Méthode scientifique*, avril

56 Global Footprint Network, « Human Development Index and ecological footprint (2016) », Sustainable Development <http://data.footprintnetwork.org/#/sustainableDevelopment?cn=all&type=earth&yr=2016>

Dès lors, comment un modèle qui a créé ces problèmes environnementaux peut prétendre être leur solution ?

Par ailleurs, la question de la réduction du plastique n'est pas une option envisagée par la New Plastic Economy, au contraire, dans son deuxième rapport l'importance des packaging est soulignée et il est même précisé que les données du rapport ne doivent pas être utilisées pour arguer le retrait total de plastique. Le plastique est en effet, pour notre modèle économique et commercial (*voir supra 2.1.*) et pour des raisons techniques (*voir supra 2.3.*), nécessaire .

Pourtant, l'impact du plastique sur l'environnement et les limites des alternatives actuellement proposées sont connus.

En effet, on aime à croire que d'ici quelques années, ou quelques décennies, une technologie miraculeuse sera découverte et qu'elle nous permettra de résoudre les problèmes actuellement liés au plastique et de concilier nos ambitions économiques et les limites de la Nature.

Seulement, cela fait déjà plusieurs décennies que nous nous reposons sur la création de ces technologies qui ne semblent pas vouloir, ou peut être pouvoir, se dévoiler. Ce mythe technologique semble finalement être un moyen pour suivre une direction manifestement vouée à un échec environnemental et par conséquent, social et économique. Une direction qui permettrait de polluer moins, pour polluer plus longtemps.

3.1.3. Le cas du greenwashing et de l'upcycling.

L'avènement d'une nouvelle économie du plastique, et plus largement du développement durable, moyens pour combiner objectifs économiques, politiques et

protection de l'environnement, a engendré la montée de pratiques commerciales se voulant vertes.

Les entreprises ont ainsi essayé de trouver un moyen de répondre aux ambitions du développement durable du plastique, tout en continuant à se développer pour atteindre leurs objectifs annuels.

Si on ne peut que se réjouir que les entreprises se soucient de la question du plastique en adoptant une démarche responsable, leur sincérité a largement été questionnée.

Ainsi, face à la montée des préoccupations environnementales relative au plastique, certaines entreprises ont utilisés les objectifs du développement durable, pour en faire une technique commerciale de vente.

Cette méthode, appelée greenwashing, est une pratique commerciale qui consiste à mettre en avant le positionnement écologique d'une entreprise, alors qu'il ne représente en réalité qu'une petite partie de ses actions.

Volontiers trompeuse, le greenwashing utilise des stratégies marketing et de communication soit pour vendre des produits présentés injustement comme 'verts', soit plus largement, pour atteindre ses objectifs en se présentant comme respectueuse de l'environnement.

Dans une telle démarche, leur intérêt n'est pas tant de s'assurer de la compatibilité écologique de leurs produits ou de leurs actions que de retirer un bénéfice d'une telle image.

Effectivement, les entreprises qui ne suivent pas le mouvement anti-plastique qui s'éveille en Europe risqueraient de perdre l'intérêt de leurs consommateurs. Cette perte d'intérêt se traduirait alors par une chute des ventes et les entreprises ne seraient donc plus en mesure de faire des bénéfices.

Plus précisément, le greenwashing s'est manifesté pour le plastique via l'upcycling. L'upcycling, ou surcyclage, dont la création est attribuée à l'architecte William McDonough et le chimiste Michael Braungart⁵⁷, vise à créer à partir du déchet un nouvel objet dont l'utilité ou la qualité sera supérieure au produit d'origine. C'est une forme de recyclage dite « par le haut ».

Des entreprises telles que Terracycle ou Parley se sont spécialisées dans la récupération de déchets plastiques pour fabriquer de nouveaux produits. Terracycle, financé à 30% par le groupe SUEZ⁵⁸, figure d'ailleurs parmi les signataires du Global Commitment de la New Plastic Economy⁵⁹.

Parley a notamment créé une ligne de vêtements et de chaussures de sport avec Adidas fabriqués à partir de déchets plastiques, et Terracycle, en partenariat avec SUEZ, Procter&Gamble et Head&Shoulders, a conçu une bouteille de shampoing à base de déchets aquatiques récupérés sur les plages.

Ces initiatives d'upcycling permettent, au même titre que le recyclage, de dépolluer et d'utiliser les déchets plastiques plutôt que de les laisser dans une décharge ou de les incinérer. Toutefois, ces initiatives sont discutables sur plusieurs points.

D'abord, d'un point de vue purement technique, si le recyclage du plastique est compliqué (*voir supra* 2.3.3.), utiliser du plastique usagé pour en faire des produits d'une qualité supérieure l'est encore plus, surtout s'il s'agit de déchets aquatiques ayant subi les aléas de la dégradation marine. Les déchets plastiques utilisés sont donc rigoureusement sélectionnés et traités avant d'être utilisés.

Par ailleurs, parce que souvent dans leur conception ces objets upcyclés mélangent plusieurs types de plastiques, ils sont difficiles ou impossibles à recycler ensuite. La bouteille de Head&Shoulders ne contient par exemple pas plus de 25% de déchets

57 Définition upcycling, e-marketing.fr : <https://www.e-marketing.fr/Definitions-Glossaire/Upcycling-243427.htm>

58 Myriam Chauvot, 2017, « Plastiques recyclés : de la plage aux bouteilles de shampoing Head&Shoulders », *Les Échos*, janvier

59 New Plastic Economy, 2019, « Global Commitment », mars

aquatiques, le reste étant de la matière vierge⁶⁰.

Loin de s'inscrire dans une démarche de développement durable, ces produits upcyclés finissent en décharge ou incinérés.

Ensuite, il convient de s'intéresser aux déchets plastiques utilisés pour fabriquer ces produits. Ces déchets plastiques sont *récupérés* par les entreprises selon différents moyens.

Les déchets sont récupérés soit, pour le cas de Terracycle, par des boîtes disposés dans différents endroits où les individus peuvent y déposer leurs déchets (lieux publics, bureaux, industries)⁶¹, soit, comme le fait Parley, via des partenariats avec des ONG qui ramassent, lors d'actions bénévoles, des déchets plastiques qui sont par la suite envoyés aux transformateurs ou aux entreprises. Parley a ainsi un partenariat avec Surfrider Foundation Europe pour récupérer des déchets aquatiques⁶².

Puisque ce sont des déchets, ils n'ont aucune valeur monétaire et ne sont donc pas achetés par les entreprises, mais *récupérés*. Or, ils sont utilisés dans un processus dont la finalité est monétaire. Les chaussures en plastique upcyclés de chez Adidas sont par exemple vendues jusqu'à 300 euros, la paire.

Dès lors, lorsque des produits sont vendus dans un objectif de rentabilité et qu'ils participent dans le même temps à verdir l'image d'une entreprise, alors qu'ils sont conçus à partir d'une matière première finalement gratuite et que ces produits ne pourront sûrement pas être valorisés par la suite, on peut sérieusement s'interroger sur la sincérité et la viabilité environnementale de la démarche.

C'est une initiative qui, par bien des aspects, est honorable mais qui, dans la manière dont elle est utilisée par les entreprises et dont elle instrumentalise les aspirations

60 SUEZ, 2017, « Head & Shoulders de P&G crée le premier flacon de shampoing au monde recyclable et fabriqué à partir de plastique collecté sur les plages », communiqué de presse, janvier <https://www.suez.com/fr/Actualites/Communique-de-presse/Head-shoulders-premier-shampoing-recyclable-plastique-collecte-plage>

61 Voir en ce sens: https://www.terracycle.com/fr-FR/about-terracycle/pre_consumer_programs

62 Surfrider Foundation Europe, 2016, « Rapport annuel 2016 »

environnementales des individus, soulève d'importantes interrogations.

Car comme le notait Paul Hawken en 1993, le problème n'est pas tant dans les demi-mesures prises que dans l'illusion qu'elles entretiennent selon lesquelles de si petits changements de parcours nous guideront vers une vie agréable où la nature est préservée et où les centres commerciaux demeurent⁶³.

Le cas du greenwashing et de l'upcycling illustrent finalement bien la formidable capacité du capitalisme à absorber la dissidence, la matérialiser en un bien consommable pour la revendre aux dissidents⁶⁴. La problématique du plastique est alors pensée uniquement par la consommation, une manière de limiter les actions contre le plastique mais aussi d'individualiser la réponse à ce problème.

3.2. L'institutionnalisation de l'action individuelle.

Face au plastique, il est indéniablement nécessaire que chaque individu prenne pleinement conscience des enjeux liés à cette problématique, et plus généralement, liés à l'environnement. Cependant, cette prise de conscience est à distinguer de la responsabilisation-culpabilisation qui existe actuellement, autour des questions du plastique et dans les politiques européennes, qui laisse entendre que l'individu peut et doit, par ses choix de vie et de consommation, stopper la pollution plastique.

Par les produits qu'elles ciblent et les mesures qu'elles préconisent, les politiques européennes tendent à responsabiliser uniquement les individus.

Cette institutionnalisation de l'action individuelle, que l'on retrouve à toutes les étapes

63 Paul Hawken, 1993, dans Michael F. Maniates, 2001, « Individualization : plant a tree, buy a bike, save the world ? », *Global Environmental Politics*, Volume 1, Issue 3, août, pages 31 à 52

64 Michael F. Maniates, 2001, « Individualization : plant a tree, buy a bike, save the world ? », *Global Environmental Politics*, Volume 1, Issue 3, août, pages 31 à 52

de la vie du plastique, occulte le contexte dans lequel ces actions individuelles sont faites, et limite l'imaginaire des actions possibles pour lutter contre le plastique.

3.2.1. L'individualisation des étapes de la vie du plastique.

À chacune des étapes de la vie d'un produit plastique, c'est-à-dire de la production à la fin de vie en passant par la consommation, l'individu est directement ou indirectement la cible des politiques européennes.

On remarque alors que les politiques européennes relatives à la conception et à la production des produits plastiques s'intéressent uniquement aux déchets ménagers, et plus particulièrement aux emballages et plastiques à usage unique (*voir supra Chapitre 1 : Introduction*).

Ainsi, hormis dans le domaine alimentaire, la conception et la production des produits plastiques restent peu réglementée.

Nombreuses sont les normes d'hygiène réglementant la composition d'un emballage alimentaire plastique et nombreuses sont celles qui tentent d'inciter à l'écoconception ou à l'utilisation de matériaux recyclés pour les emballages.

Les déchets plastiques d'emballage et contenant de nourritures représentent effectivement 39,3% des déchets retrouvés sur les plages en Europe⁶⁵, sachant que la plus grosse pollution plastique se trouve dans les océans et non pas à leur surface ou sur les plages, et 40% des produits plastiques fabriqués en Europe sont des emballages⁶⁶, ils représentent donc la majeure partie de la pollution plastique, mais pas la seule.

Les biens d'ameublements, de consommation (comme les vêtements), électroniques, de

⁶⁵ Surfrider Foundation Europe, 2018, « Bilan environnemental des initiatives océanes 2017 »

⁶⁶ Eurostat, 2015, « Déchets plastiques et recyclage en Europe », europarl.eu

construction sont également des biens composés essentiellement de plastique et dont la durée de vie est, trop souvent volontairement, limitée (cas de l'obsolescence programmée).

Les produits cosmétiques contiennent également du plastique, pas uniquement dans leurs emballages mais dans leur composition même. Les microbilles de plastique, à peine visible à l'œil nu, sont des micro-plastiques primaires, c'est-à-dire qu'elles sont volontairement ajoutées par les industriels⁶⁷.

En fonction du produit cosmétique, le plastique est utilisé comme agent émulsifiant, agent de nettoyage pour les gommages ou même utilisé pour donner un aspect soyeux au produit. On retrouve ce plastique dans les produits dits rincés, comme le shampoing, gel douche, dentifrice ou les gommages, et dont les résidus vont directement dans les égouts, mais il est également présent dans les produits de soins personnels, tels que les crèmes et dans les produits d'entretien, comme la javel, le produit vaisselle ou la lessive.

De par leur taille, ces microbilles que l'on rejette, sans le savoir, directement dans les égouts ne sont pas retenues par les filtres des stations d'épuration et finissent donc directement dans les mers et océans⁶⁸. Ce sont ces mêmes microbilles que la faune marine ingère et que l'on retrouve ensuite dans nos assiettes⁶⁹.

Malgré leur présence et impact manifeste, les politiques européennes peinent à réglementer la production des produits contenant du plastique autres que les emballages alimentaires.

Tout particulièrement, la manière dont les emballages sont réglementés témoigne de

67 UNEP, 2016, « Marine plastic debris and microplastics : Global lessons and research to inspire action and guide policy change »

68 Léa Daulan, 2016, « À quand la fin des microbilles de plastique dans nos cosmétiques ? », Surfrider Foundation Europe, mars

69 Voir en ce sens : Antão Barboza Luís Gabriel and al, 2018, « Marine microplastic debris : An emerging issue for food security, food safety and human health », *Marine pollution bulletin*, n°133, Elsevier, juin et Karami Ali and al, 2017, « The presence of microplastics in commercial salts from different countries », *Scientific reports*, n°7, avril

l'importance qui est accordée aux comportements individuels, envisagés comme la première, et parfois unique, réponse à la pollution plastique.

En effet, les politiques sur les déchets d'emballage ou plastiques à usage unique insistent sur la sensibilisation et l'éducation des individus sur les bons gestes à adopter, c'est-à-dire bien acheter et bien trier.

Au lieu d'interdire totalement la production de plastique et de réduire le plastique à sa source, les individus sont invités, lors de la phase de la consommation, à acheter des produits responsables et à réduire leur « bilan plastique ».

Or, d'une part ces choix de consommation alternatifs qu'on nous incite à adopter ne sont pas accessibles à tous et d'autre part, trop de ces produits, injustement présentés comme alternatives, ne sont finalement que le résultat d'une technique de vente rodée permettant de vendre plus aux individus soucieux des questions environnementales.

Cette emphase particulièrement faite sur les choix de consommation suggère que les individus sont responsables de cette pollution et qu'en tant que responsables, il leur appartient d'y remédier.

Cette responsabilisation de l'individu se retrouve aussi au moment de la fin de vie du produit plastique. Le tri et le recyclage ont ainsi été présentés comme la solution clé pour contenir la montée des déchets.

En effet, le tri est essentiel pour permettre la réutilisation des matières qui peuvent effectivement être recyclées. En ce sens le recyclage est déterminant et notamment pour la dépollution. Seulement, pour ce qui est du plastique, le recyclage est pour l'instant limité (*voir supra 2.3.3.*).

En Europe plus de 40% des plastiques collectés pour être recyclés ne le sont pas⁷⁰. La

⁷⁰ Material Economics, 2018, « The circular economy : a powerful force to mitigate climate change »

majorité d'entre eux ne sont pas collectés du tout et sont retrouvés dans l'environnement, sur les plages ou dans les fonds marins. Parmi ceux qui sont ramassés la majorité finissent en décharge ou incinérés, respectivement 31% et 39%⁷¹.

Il convient toutefois de noter que ces données ne prennent pas en compte les milliers de tonnes de déchets plastiques que l'Europe exporte chaque année vers d'autres pays pour être, selon les termes officiels, traités. En 2016, l'Allemagne a, à elle seule, expédié 560 000 tonnes de déchets plastiques vers la Chine, soit un tiers des exportations de plastiques européennes vers ce pays⁷².

Des habitudes que l'Europe a récemment été obligée de revoir lorsque la Chine, et d'autres pays d'Asie⁷³, ont décidé de refuser la majorité des déchets plastiques venant d'Europe.

Ainsi, malgré les données alarmantes et les limites techniques, le recyclage est considéré comme une « solution exclusive, plutôt que le complément à des programmes contraignants de réduction à la source »⁷⁴.

L'importance que l'on accorde au tri et au recyclage du déchet plastique et la place de l'individu dans ce processus est l'allégorie même de l'individualisation de la problématique du plastique. Les micro-actions des individus sont scrutées et essentialisées, elles détournent notre regard des entreprises productrices et utilisatrices de plastiques qui bénéficient de ces mesures, les origines du recyclage en sont la preuve.

Le recyclage fait ainsi suite aux débuts de l'utilisation du plastique, et autres matériaux jetables comme le métal, par les industries des boissons et de l'emballage aux États-Unis après la seconde guerre mondiale.

71 Eurostat, 2015, « Déchets plastiques et recyclage en Europe », europarl.eu

72 Hannelore Crolley et Carsten Dierig, 2018, « Que faire de nos déchets si la Chine n'en veut plus ? », *Die Welt* dans *Le Courrier international*, janvier

73 Martinera, 2019 « L'Asie du Sud-Est refuse d'être la poubelle du monde », *Le dessin du jour*, *Le Courrier international*, mai

74 Bartow J. Elmore, 2012, « The American beverage industry and the development of curbside recycling programs, 1950-2000 », *Business History Review*, vol. 86, n°3, Cambridge, pages 477-501

Grâce aux produits jetables les industries pouvaient se défaire des coûts de collecte et de reconditionnement et centraliser la production tout en développant la grande distribution dans différents États⁷⁵.

Les industries des boissons et de l'emballage ont donc progressivement stoppé leurs systèmes de consigne et sont passées du verre au plastique et au métal.

Or avec ce passage de la consigne au jetable, le nombre de déchets a, logiquement, drastiquement augmenté.

Alors que les autorités états-uniennes et ses citoyens s'alarmaient de cette irruption de déchets et souhaitaient réinstaurer et rendre obligatoire le système de consigne, plusieurs industries comme Coca-Cola ou l'American Can Company, créèrent en 1953 l'organisation environnementale Keep America Beautiful⁷⁶ afin de contrer les projets de loi qui commençaient à émerger.

Cette organisation a mis en place une campagne massive autour de la responsabilité des individus pour les déchets retrouvés dans l'environnement. Un spot publicitaire mettait ainsi en scène un Indien, larme à l'œil, déplorant les incivilités commises par les individus qui dégradent la Terre jadis pure, vierge de tout déchet. En voix off on peut entendre « La pollution, ça commence par les gens. Ce sont eux qui peuvent y mettre fin. »⁷⁷.

Ce message clair des industries a fini par avoir les effets escomptés : plus d'un demi siècle plus tard, les déchets plastiques relèvent majoritairement de la responsabilité des individus qui doivent trier pour permettre un recyclage techniquement restreint et factuellement dérisoire.

75 Grégoire Chamayou, 2019, « Eh bien, recyclez maintenant ! », *Le monde diplomatique*, février, page 3

76 Andrew Boardman Jaeger, 2018, « Forging hegemony : How recycling became a popular but inadequate response to accumulating waste », *Social Problems*, vol. 65, n°3, août, Oxford

77 Traduction dans l'article de Grégoire Chamayou, 2019, « Eh bien, recyclez maintenant ! », *Le monde diplomatique*, février, page 3. Original : « People start pollution. People can stop it. »

L'institutionnalisation du système de recyclage était, dans un régime capitaliste, prévisible⁷⁸. Le déchet est nécessaire dans une économie soutenue par la production et la consommation. Si ce que l'on consomme est jetable et non durable, alors le produit devenu déchet devra être remplacé par un autre. La consommation stimule alors la production qui elle-même maintient la consommation par de multiples moyens comme la publicité ou le marketing qui attisent continuellement nos désirs ; nos envies sont alors des besoins, et l'inutile est essentiel.

Ainsi, l'éradication du déchet plastique est contournée et laisse place à une kyrielle d'alternatives dont l'individu se doit d'être le moteur.

Dans ce cycle vertueux par lequel les individus sont pressés de verdir leurs vies, peu de place est laissée pour se demander dans quel contexte macro ces micro-actions vertes s'inscrivent et si ces seules actions peuvent véritablement éliminer le problème du plastique.

3.2.2. *Un contexte de choix obscurci.*

Cette institutionnalisation de l'action individuelle, à chaque étape de la vie du plastique, et particulièrement lors de la consommation ou de la fin de vie, nous pousse à agir au niveau micro. L'action même d'agir individuellement semble à peine être un choix.

En effet, les exhortations des politiques, relayées par les médias, auxquelles s'ajoutent le contrôle social indirect entre individus sur nos modes de vie, ne nous laissent finalement pas le choix d'adopter ou non une démarche perçue comme verte.

Si l'utilisation du terme « choix » est, eu égard à la marge de manœuvre qui nous est

⁷⁸ Andrew Boardman Jaeger, 2018, « Forging hegemony : How recycling became a popular but inadequate response to accumulating waste », *Social Problems*, vol. 65, n°3, août, Oxford

permise, discutable, elle l'est d'autant plus au regard du contexte dans lequel ce choix s'inscrit.

Nous sommes en effet incités de toute part à agir à notre niveau pour réduire la pollution plastique que nous causons via notre mode de vie, autrement dit, réduire la pollution plastique causée par notre consommation. Seulement, cette réduction est envisagée uniquement au moyen d'une nouvelle forme de consommation.

Ce que l'on nous incite à faire est de réduire notre consommation de plastique *dans* notre consommation, et non pas réduire notre consommation de manière générale.

Finalement le choix face auquel nous sommes n'est pas tant « Vais-je consommer ou non ? » que « Qu'est-ce que je vais consommer ? ». Le rejet ou la diminution de la consommation au sens large n'est, dans ce cadre, pas considéré comme une alternative.

Notre regard, que des décennies de politiques et de publicités ont tourné vers la solution unique de la consommation et du recyclage, ne se pose donc pas sur le contexte général dans lequel ces actions sont faites et pour qui elles sont véritablement essentielles.

Ce que l'on aime à appeler « alternatives » sont en fait mues par la volonté de rentabilité des entreprises et la poursuite permanente de croissance des États. Dans ce schéma, la production et la consommation de plastique est nécessaire et repenser l'organisation globale de la société pour s'en défaire serait contraire aux objectifs de ces acteurs.

En effet, se séparer du plastique implique des bouleversements autant dans nos habitudes que systémiques, puisque d'une part la consommation de manière générale serait réduite et d'autre part parce que les biens achetés, lorsque nécessaire, seraient durables et n'auraient donc pas besoin d'être continuellement remplacés.

Dans un tel cas, la consommation ralentit et la production aussi, ce qui n'est pas sans impacter le PIB et la croissance.

Ces incitations et les actions individuelles qui en découlent sont indéniablement fondamentales et on ne peut que se féliciter de voir des individus qui troquent leurs bouteilles en plastique contre une gourde ou leurs cotons-tiges contre un oriculi.

Cependant, il est dommage d'adopter ces modes de consommation alternatifs sans se demander si la consommation, à la base, est compatible avec les grands principes environnementaux que l'on entend défendre via cette consommation alternative.

La conséquence regrettable d'un choix restreint à la seule consommation est que l'individu se pense d'abord comme un consommateur⁷⁹. Dès lors la consommation devient le premier moyen envisagé pour lutter contre la pollution plastique, ou n'importe quelle autre pollution, l'action citoyenne étant alors envisagée dans un second temps seulement.

3.2.3. *Consommateurs premiers, citoyens seconds.*

L'individualisation de la problématique environnementale du plastique s'inscrit dans une logique néolibérale qui prône l'individu et la privatisation⁸⁰, et que nous avons intériorisée. Aujourd'hui, imaginer une réponse collective et citoyenne est impensable, ou est tout du moins, bien plus difficile à imaginer. Paradoxalement, face à un problème mondial, la seule réponse possible semble être individuelle.

Poussés par les politiques et les entreprises, les individus agissent donc là où il leur semble possible d'agir, c'est-à-dire à leur niveau, en changeant et améliorant les gestes devenus trop quotidiens que sont la consommation et le tri.

79 Michael F. Maniates, 2012, « Everyday possibilities », *Global Environmental Politics* 12:1, février, pages 121-125

80 Martin Lukacs, 2017, « Neoliberalism has conned us into fighting climate change as individuals », *The Guardian*, juillet

Finalement, les individus choisissent, autant consciemment qu'inconsciemment, le consensus au conflit, en se concentrant sur des solutions dites faciles⁸¹, qui ne demandent pas un bouleversement majeur du mode de vie.

Kari M. Norgaard parle en ce sens d'un « social organisation of denial »⁸² (un déni socialement organisé⁸³). Ainsi, lorsque face à une menace on constate qu'aucun individu n'a de contrôle significatif de nature à la stopper, les individus se murent dans le déni.

Si K. M. Norgaard appliquait cette théorie au changement climatique, le même constat peut être fait pour le plastique. Aucun individu ne peut, malheureusement, par son seul fait, arrêter toute production plastique et la pollution qu'elle engendre.

Face à ce constat paralysant, chacun tente d'agir là où il le peut et où il a effectivement un contrôle.

Cela mène à des micro-actions diverses et variées, non coordonnées qui n'ont en définitive pas l'impact initialement souhaité par les individus sincères qui les mettent en œuvre. Car finalement, ces micro-actions, bien qu'elles soient un premier pas nécessaire, perpétuent un paradoxe : consommer vert et consolider une économie et une société basée sur la production, la consommation et donc l'exploitation des ressources naturelles.

L'individu, ou devrait-on dire le consommateur, devient alors, selon les termes de Grégoire Chamayou, un *homo ethicus*, c'est-à-dire un « sujet "responsable" chargé à son échelle de contrebattre, par sa microvertu, des macrovices systémiques »⁸⁴.

La conséquence est aussi logique qu'elle est dramatique : les individus devenus consommateurs échouent à aborder des problèmes plus profonds, se limitent dans

81 Michael F. Maniates, 2012, « Everyday possibilities », *Global Environmental Politics* 12:1, février, pages 121-125

82 Graham Leicester, 2013, « Knowing but not owing up », *The Scotsman*, août

83 Traduction libre

84 Grégoire Chamayou, 2019, « Eh bien, recyclez maintenant ! », *Le monde diplomatique*, février, page 3

l'imaginaire des solutions possibles pour lutter contre la pollution plastique et finissent par implicitement supporter ce qu'ils devraient critiquer.

En effet, si l'individu se pense d'abord comme consommateur, son champ d'action sera inévitablement restreint à la consommation. Les actions citoyennes, quelle que soit leur forme, seront donc envisagées, si elles le sont, uniquement dans un second temps.

Or il n'existe pas que deux manières, qui seraient la consommation et le tri pour le recyclage, de lutter contre la pollution plastique, et heureusement.

Mieux consommer et trier ses déchets de manière générale sont une première étape fondamentale. Elle permet une prise de conscience nécessaire et permet, quand c'est possible, aux individus de se rapprocher des structures locales, plus petites, qui favorisent la reconstruction de ce que les tenants du néolibéralisme ont tenté de détruire en affirmant que « There's no such thing as a society »⁸⁵ (la société n'existe pas⁸⁶).

Se limiter à être uniquement un « consom'acteur », c'est finalement diminuer la norme de la responsabilité civique⁸⁷ qui est pourtant centrale dans la régulation de la production et de la consommation de plastique : il faut se réappropriier notre citoyenneté.

Face à un problème plastique qui, comme toutes les problématiques environnementales, dépasse la simple sphère de l'individu et de sa consommation, il importe de le considérer dans toute son ampleur et d'envisager les actions citoyennes qui pourraient apporter les changements systémiques qui s'imposent.

85 Margaret Thatcher, 1987, interview pour *Woman's Own* réalisée par Douglas Keay, octobre

86 Traduction libre

87 Michael F. Maniates, 2012, « Everyday possibilities », *Global Environmental Politics* 12:1, février, pages 121-125

Chapitre 4 : Conclusion et perspectives.

Les politiques européennes de gestion des déchets plastiques s'inscrivent et perpétuent un modèle sociétal et économique qui est intrinsèquement opposé aux objectifs environnementaux qu'il est fondamental d'atteindre afin que chacun puisse vivre dignement dans son environnement.

Ce modèle, existant et tel qu'il est entretenu, laisse une grande place aux entreprises et à leurs besoins financiers, moteurs de la croissance et du développement, par lesquels on entend résoudre la crise liée au plastique et plus largement les crises environnementales.

Dans ce schéma, l'individu se doit d'être le consommateur, ultime rouage nécessaire au fonctionnement d'un tel système. Progressivement éloigné de sa citoyenneté, l'individu lutte contre la pollution plastique en tant que simple consommateur, c'est-à-dire via des achats dits verts ou responsables.

Il convient à ce titre de rappeler la nécessité de ces actions individuelles qui, d'une manière ou d'une autre, visent à endiguer la pollution plastique. Si ces actions sont honorables et essentielles, pour notamment permettre une prise de conscience sur la gravité du problème plastique, elles ne doivent cependant pas constituer le seul et unique moyen d'action.

Le plastique reflète les dérives sociétales, économiques et politiques d'une société où la consommation est reine et où le jetable est une condition *sine qua non* de la continuité économique.

S'émanciper du plastique est autant nécessaire que symbolique en ce que cela nous amènerait à repenser totalement la consommation, la production, nos modes de vie et plus largement, la société européenne.

En ce sens, s'affranchir du plastique n'est qu'une étape au sein d'une lutte écologique plus large. Cette lutte, qui est également elle-même une étape⁸⁸, doit permettre la progressive remise en question du capitalisme comme régime politique et économique.

Il s'agira alors de repenser le rôle des institutions publiques, européennes et nationales, pour l'instant uniquement tournées vers le développement et la croissance, envers ses citoyens et leur environnement. Car les problèmes environnementaux sont aussi des problèmes sociétaux et les problèmes sociétaux des problèmes environnementaux.

Or, la croissance et le développement ne peuvent prétendre résoudre ces problèmes lorsqu'on constate que ce sont elles qui en sont la cause.

Ainsi, les revendications contre le chômage, les inégalités ou les conditions sociales, auxquelles on entend répondre par la croissance, sont d'une part légitimes dans un monde où la valeur monétaire est essentielle pour vivre, ou survivre, et d'autre part, n'aspirent finalement pas tant à plus de croissance ou de développement qu'à l'accès à une vie digne. Dans ce cas, il s'agira de redécouvrir que le capital n'est pas le seul moyen d'accéder à une vie épanouie et digne.

Il conviendrait donc d'envisager une sortie du régime politique et économique qui prêche le maintien de cette croissance destructive.

Face à un tel constat, il apparaît normal de se demander ce qu'il advient de la société dans un tel cas et quel régime ou modèle le remplacerait. C'est une question qui n'est effectivement pas abordée dans ce mémoire et qui mériterait sans aucun doute de faire l'objet d'un second.

Je n'aurais cependant aucunement la prétention de savoir ce qu'il doit advenir de la société si une sortie du capitalisme était effectivement réalisée.

⁸⁸ André Gorz, 1980, *Ecology as politics*, Boston, South End Press, 230 pages

La littérature qui fleurît sur le sujet depuis plusieurs décennies, invoquant tantôt la décroissance⁸⁹ ou tantôt l'écosocialisme⁹⁰, ne semble pas véritablement s'accorder sur *une* solution, *une* manière de concevoir le monde post-capitaliste. Et une telle incertitude semble finalement préférable.

Il transparaît ainsi à bien des égards que lorsque d'aucuns prétendent posséder *la* solution cela mène à des dérives autoritaires portées par une minorité au nom d'une soi-disant bienveillance universelle.

La symbolique sortie du plastique, et donc plus largement du modèle économique et politique actuel, devrait nous mener vers un chemin démocratiquement construit plutôt que nous pousser à atteindre un objectif précis. Ce chemin, pavé des principes que les citoyens jugeront fondamentaux, ne peut se construire que par l'exercice plein et entier de la démocratie.

En effet, les idéologies politiques, économiques ou sociales prêchées çà et là, ne servent finalement que ceux qui entendent les mettre en œuvre. Or on ne peut plus se contenter d'avoir un groupuscule d'individus décidant pour la majorité de ce qui est bon ou non pour eux. Qui mieux que l'individu sait ce qui est bon pour lui, sinon lui-même ?

La démocratie dans sa compréhension la plus noble s'avère incompatible avec des idéologies politiques et économiques dont la mise en œuvre nécessite une prise de décisions concentré dans les mains d'oligarques, comme dans les cas du capitalisme ou du communisme.

Dès lors, réhabiliter la démocratie semble être une voie qui permettrait d'éviter les écueils de régimes, idéologies et autres régulations sociétales qui entendent parler à la place de l'individu.

89 Serge Latouche, 2003, « Pour une société de la décroissance », *Le Monde diplomatique*, novembre, pages 18-19

90 Löwy Michael, 2006, « What is ecosocialism ? », *Capitalism, Nature, Socialism*, vol. 16, Issue 2, août, pages 15 à 24

Ainsi, si les individus reprennent les rênes de leur citoyenneté et de la démocratie, la sortie d'un modèle économique du jetable se fera progressivement d'elle-même.

Une simple réforme du système actuel n'apparaît alors pas suffisante car elle induirait seulement l'intégration des préoccupations environnementales au modèle capitaliste-productiviste, ce que fait le développement durable dont la portée environnementale comme sociétale est discutable.

Une révolution ne serait pas souhaitable non plus, car les expériences révolutionnaires communistes du XXème qui ont tenté de remplacer le système économique capitaliste se sont finies en tragédies et ne sont pas révélées être des alternatives souhaitables.

Il s'agit alors de trouver la voie entre réforme et révolution, ce qu'André Gorz appelait le « réformisme révolutionnaire »⁹¹.

Il nous appartient donc de nous saisir de notre citoyenneté et de l'exercer avec toute la ferveur qui s'impose, car comme l'exprimait si bien Antoine de Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ».

91 Cypel Sylvain, Dardot Pierre, Lancelin Aude, Martigny Vincent, 2018, *Karl Max – Regards croisés*, Le 1, Éditions de l'Aube, 159 pages

Bibliographie

ADEME, 2019, « Le recyclage, un enjeu stratégique pour l'économie »,

<https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/valorisation-matiere/dossier/recyclage/recyclage-enjeu-strategique-leconomie>, consultée le 02/03/2019

Aeschimann Eric, 2019, « Les écologistes, des dictateurs en herbe ? », *BibliObs*, mai

Affaires européennes, 2018, « Registre de transparence : Qui sont les lobbyistes auprès de l'UE ? (Infographie) », janvier <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/eu-affaires/20180108STO91215/qui-sont-les-lobbyistes-aupres-de-l-ue-infographie>, consulté le 02/03/2019

Agence européenne pour l'environnement, 2015, « L'environnement en Europe : état et perspectives 2015 – Synthèse », Copenhague.

Amanatidis Georgios, 2018, « Utilisation efficace des ressources et économie circulaire », Fiche technique sur l'Union Européenne, *Parlement Européen*, septembre

Amanatidis Georgios, 2018, « Consommation et production durables », Fiche technique sur l'Union Européenne, *Parlement européen*, octobre

Antão Barboza Luís Gabriel and al, 2018, « Marine microplastic debris : An emerging issue for food security, food safety and human health », *Marine pollution bulletin*, n°133, Elsevier, juin

Baños Ruiz Irene, 2017, « 'Make things last' : Can the circular economy save the planet ? », *Deutsche Welle*, février, <https://www.dw.com/en/make-things-last-can-the-circular-economy-save-the-planet/a-37538085>, consulté le 24/03/2019

Barton Katherine M., 2015, « Listening to the Quiet Revolution : The implications of voluntary simplicity for a sustainable society », *Pomona Senior Theses*, Paper 125, Claremont

Batsch Christophe, 1978, « Écologistes et politiques », *Le Monde diplomatique*, mars, page 5

BBC News, 2018, « Single-use plastics ban approved by European Parliament », BBC, octobre <https://www.bbc.com/news/world-europe-45965605>, consulté le 02/11/2018

Berny Nathalie, 2011, « Intégration européenne et environnement : vers une Union verte ? », *Politique Européenne*, n°33, pages 7 à 36, L'Harmattan

BiPro GmbH, 2013, « Study of the largest loopholes with the flow of packaging material », Report for DG Environnement, janvier

Boardman Jaeger Andrew, 2017, « Forging Hegemony : How recycling became a popular but inadequate response to accumulating waste », *Social problems*, Volume 65, Issue 3, Oxford University Press, pages 395-415

Bonnet Richard, 2019, « Le plastique: Ce que l'Europe fait pour moi », Arte, vidéo, <https://www.arte.tv/fr/videos/089029-000-A/le-plastique/>, regardée le 26/05/2019

Bontems Philippe, Rotillon Gilles, 2013, « III. Les instruments des politiques environnementales, dans L'économie de l'Environnement », *l'Économie de l'environnement*, La Découverte, pages 51 à 78

Bourdieu Pierre, 1998, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars, page 3

Chamayou Grégoire, 2019, « Eh bien, recyclez maintenant ! », *Le Monde diplomatique*,

février, page 3

Chauvot Myriam, 2017, « Plastiques recyclés : de la plage aux bouteilles de shampoing Head&Shoulders », *Les Échos*, janvier, <https://www.lesechos.fr/2017/01/plastique-recycle-de-la-plage-aux-bouteilles-de-shampoing-head-shoulders-159250>, consulté le 12/10/2019

Clean Europe Network, 2015, « Prevention is the cure for Europe's litter challenge », Expert opinion, Bruxelles, juin

Combes Maxime, 2010, « Réflexions sur le capitalisme vert », *Mouvements*, vol.63, n°3, La Découverte, pages 99-110

Commission Européenne, 2000, « L'UE et la gestion des déchets », *Office des publications officielles des Communautés Européennes*, 18 pages

Commission européenne, 2014, « Vers une économie circulaire : programme zéro déchet pour l'Europe », juillet, COM(2014) 398 final

Commission Européenne, 2018, « Une stratégie européenne sur la matières plastiques dans une économie circulaire », janvier, COM(2018) 28 final.

Commission européenne, 2018, « Une nouvelle stratégie ambitieuse pour rendre le plastique fantastique », *L'environnement pour les européens*, mars
https://ec.europa.eu/environment/efe/themes/economics-strategy-and-information/ambitious-new-strategy-make-plastic-fantastic_fr, consulté le 03/10/2018

Corporate Europe Observatory, 2018, « Packaging lobby's support for anti-litter group deflects tougher solutions », octobre, <https://corporateeurope.org/en/power-lobbies/2018/03/packaging-lobby-support-anti-litter-groups-deflects-tougher-solutions>, consulté le 12/11/2018

Cypel Sylvain, Dardot Pierre, Lancelin Aude, Martigny Vincent, 2018, *Karl Max – Regards croisés*, Le 1, Éditions de l'Aube, 159 pages

Daniel Justine, Vale Giovanni, 2018, « Le marché unique », novembre, <https://www.touteleurope.eu/actualite/le-marche-unique.html>, consulté le 13/12/2018

Datagueule, 2018, « Capitalisme : victoire par chaos climatique », vidéo n°83, novembre, France Télévisions, StoryCircus, Premières Lignes, <https://www.youtube.com/watch?v=tsSHwzsjvEA&feature=youtu.be>, vue le 01/02/2019

Daulan Léa, 2016, « À quand la fin des microbilles de plastique dans nos cosmétiques ? », Surfrider Foundation Europe, mars, <https://surfrider.eu/le-blog/a-quand-la-fin-des-microbilles-de-plastique-dans-nos-cosmetiques/>, consulté le 24/11/2018

Deharbe David, 2010, « Les apports de la nouvelle directive-cadre relative aux déchets en droit français de l'environnement industriel », *Revue juridique de l'environnement*, 2010/1, volume 35, pages 7 à 24

De Ravignan Antoine, 2018, « Recyclage du plastique : l'Europe avance... en ordre dispersé », *Alternatives économiques*, juillet, <https://www.alternatives-economiques.fr/recyclage-plastique-leurope-avance-ordre-disperse/00085629>, consulté le 09/10/2018

De Rocquigny Tiphaine, 2019, « Économie de la démocratie (2/4) : Démocratie et capitalisme, les liaisons dangereuses », avril, *Entendez-vous l'éco ?*, France culture, écoutée le 27/05/2019

Descamps Philippe, 2019, « La justice sociale, clé de la transition écologique », *Le Monde diplomatique*, janvier, pages 14 et 15

Dryef Zined, 2019, « Comment l'Europe a adopté la directive anti-plastique », *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/05/17/plastique-a-usage-unique-itineraire-d-une-directive-gatee_5463450_4500055.html, consulté le 20/05/2019

Dufour Dany-Robert , 2008, « Vivre en troupeau en se pensant libres », *Le Monde diplomatique*, janvier, pages 20 et 21

Ecological footprint (number of Earths), Global Footprint Network
<http://data.footprintnetwork.org/#/countryTrends?cn=5001&type=earth>

Ellen McArthur Foundation, 2015, « Growth within:a circular economy vision for a competitive Europe », juillet

Ellen MacArthur Foundation, 2017, « The New Plastic Economy : Catalysing action »

Empson Martin, 2015, « Review of *Marx and Nature : a Red and Green Perspective*, P. Burkett, Haymarket Books, 2014 », *climateandcapitalism.com*, janvier

Engelhaupt Justin, 2010,, « Keep America Beautiful – (Crying-Indian) – 70s PSA Commercial », vidéo, <https://www.youtube.com/watch?v=8Suu84khNGY>, consulté le 10/01/2019

England Russell, 2019, « Gross deceptive product », *The Ecologist*, mai,
<https://theecologist.org/2019/may/03/gross-deceptive-product>, consulté le 05/05/2019

Entretien avec Stanislas Viaud, Manager développement et innovation packaging pour les fromageries Bel, réalisée le 3 janvier 2019

Eurostat, « Waste generation by economic activities and households EU-28 », 2016, *Eurostat*

European Environmental Agency, 2012, « Movements of waste across the EU's internal and external borders », Copenhagen, Official Publications of the European Union

European Environmental Agency, 2013, « Managing municipal solid waste : a review of achievements in 32 European countries », n°2/2013, Copenhagen, Publications Office of the European Union

European Environmental Agency, 2014, « National adaptation policy processes in european countries », n°4/2014, Copenhagen, Publications Office of the European Union

European Environment Agency, 2018, « 25 years of growing knowledge to support european environment policies », Copenhagen, Publications Office of the European Union

Eurostat, 2018, « Waste statistics », novembre, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Waste_statistics#Total_waste_generation

Fairlie Simon, 1992, « Long distance, short life : why big business favours recycling », *The Ecologist*, Vol. 22, n°6

Fedrico-Fazio Doreen, ten Brink Patrick, 2012, « Green economy : what do we mean by green economy », *UNEP*, mai, Nairobi

Fitoussi Jean-Paul, Laurent Éloi, Le Cacheux Jacques, 2007, « La stratégie environnementale de l'Union Européenne », *Revue de l'OFCE*, mars, OFCE, pages 381 à 413

France Inter, Est-ce que le plastique se recycle vraiment?, 22 mars 2019, *France Inter*, dossier #Leplastiquenonmerci, <https://www.franceinter.fr/environnement/est-ce-que-le->

[plastique-se-recycle-vraiment](#)

Galgani François, Loubersac Lionel, 2016, « Les macro-déchets en mer », IFREMER, octobre, Tai Kona, Neidine Editeurs

Geyer Roland, Jambeck Jenna R., Lavender Law Kara, 2017, « Production, use, and fate of all plastics ever made », *Sciences Advances*, Washington, juillet

Gianinazzi Willy, 2019, *André Gorz : Une vie*, La Découverte, pages 99 à 115

Global Footprint Network, « Human Development Index and ecological footprint (2016) », Sustainable Development

<http://data.footprintnetwork.org/#/sustainableDevelopment?cn=all&type=earth&yr=2016>, consulté le 15/04/2019

Gorz André (Gérard Horst), 1976, « Une production destructive », *Le nouvel Observateur*, octobre

Gorz André (Gérard Horst), 1977, *Écologie et liberté*, mai, Édition Galilée, 108 pages

Gorz André (Gérard Horst), 1980, *Ecology as politics*, Boston, South End Press, 230 pages

Gorz André (Gérard Horst), 2010, « Leur écologie et la nôtre », *Le Monde Diplomatique*, avril, page 28, initialement publié dans *Le Sauvage* en avril 1974

Goutté Anaïs, 2017, « Réflexions sur une nouvelle politique européenne en matière de déchets », Mémoire de Master II, Université de Lorraine, Centre Européen Universitaire de Nancy, HAL

Guesdon Julie, 2019, « Pourquoi le recyclage, à lui seul, ne va pas nous sauver du

plastique », *France Inter*, mars, Dossier #Leplastiquenonmerci,
<https://www.franceinter.fr/environnement/pourquoi-est-ce-si-complique-d-en-finir-avec-le-plastique>, consulté le 31/03/2019

Gully Hélène, 2019, « Guerre contre le plastique : où en est-on ? », *Les Echos*, janvier,
<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/guerre-contre-le-plastique-ou-en-est-on-321496>, consulté le 10/12/2019

Hackett Robert, 2019, « Noam Chomsky : 'In a couple of generations, organized human society may not survive' », interview dans le *Canada's National Observer*, février,
<https://www.nationalobserver.com/2019/02/12/features/noam-chomsky-couple-generations-organized-human-society-may-not-survive-has-be> consulté le 12/03/2019

Halpern Benjamin S. et al, 2015, « Spatial and temporal changes in cumulative human impacts on the world's ocean », *Nature Communications*, juillet, Macmillan Publishers Limited

Hannis Michael, 1998, « The myth of green consumerism : Consumption, community and free market », Lancaster University Mave Programme

Hawkins Gay, 2006, *The ethics of waste : How we relate to rubbish*, Oxford, Rowman & Littlefield publishers Inc, pages 1 à 21

Hickel Jason, Kallis Giorgios, 2019, « Is green growth possible ? », *New Political Economy*, avril, Routledge

Hook Leslie, Reed John, 2018, « Why the world's recycling system stopped working », *Financial Time*, octobre, <https://www.ft.com/content/360e2524-d71a-11e8-a854-33d6f82e62f8>, consulté le 10/12/2018

INSEE, 2016, « Définition – Développement durable », octobre,

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644> , consulté le 12/02/2019

International Energy Agency, 2018, « Petrochemicals set to be the largest driver of world oil demand, latest IEA analysis finds », octobre,
<https://www.iea.org/newsroom/news/2018/october/petrochemicals-set-to-be-the-largest-driver-of-world-oil-demand-latest-iea-analy.html> consulté le 05/03/2019

Jackson Tim, 2009, *Prosperity without growth : economics for a finite planet*, Londres, Earthscan, 289 pages

Jensen Derrick, 2009, « Forget short showers : Why personal change does not equal political change », *Orion Magazine*, juillet/août

Jordan Andrew, Adelle Camilla, 2013, *Environmental policy in the EU : actors, institutions and processes*, Londres et New York, Routledge, 3^{ème} édition, 398 pages

Karami Ali and al, 2017, « The presence of microplastics in commercial salts from different countries », *Scientific reports*, n°7, avril

Keay Douglas, 1987, Interview of Margaret Thatcher, *Woman's Own*, septembre,
<https://www.margaretthatcher.org/document/106689>, consulté le 10/05/2019

Labracherie Juliette, 2019, « La Malaisie va retourner à l'envoyeur des tonnes de déchets plastiques », *Le Courrier International*, mai, consulté le 29/05/2019

Lagarde Yann, 2019, « L'Europe est-elle aux mains de lobbies? », *Les Idées Claires*, mai, France culture, <https://www.franceculture.fr/politique/leurope-est-elle-aux-mains-des-lobbies>, consulté le 23/05/2019

Latouche Serge, 2003 « Pour une société de décroissance », *Le Monde diplomatique*, novembre, pages 18-19

Latouche Serge, 2005, « Écofascisme ou écodémocratie ? », *Le Monde diplomatique*, novembre, pages 26-27

Laville Sandra, 2019, « Founders of plastic waste alliance 'investing billions in new plants' », *The Guardian*, janvier,

<https://www.theguardian.com/environment/2019/jan/21/founders-of-plastic-waste-alliance-investing-billions-in-new-plants>, consulté le 10/02/2019

le-cartographe.net, « L'empreinte écologique », <https://le-cartographe.net/dossiers-carto-91/monde/176-lempreinte-ecologique>, consulté le 12/04/2019

Leicester Graham, 2013, « Knowing but not owing up », *The Scotsman*, août, <https://www.scotsman.com/news/opinion/graham-leicester-knowing-but-not-owning-up-1-3026381>, consulté le 15/11/2018

Lorenzen Janet A., 2014, « Convincing people to go green : managing strategic action by minimising political talk », *Environmental politics*, New Brunswick, janvier, pages 454-472

Löwy Michael, 2006, « What is ecosocialism ? », *Capitalism, Nature, Socialism*, vol. 16, Issue 2, août, pages 15 à 24

Lujan Tatiana, 2019, « 2018 : is the tide turning on plastic ? », *ClientEarth*, février, <https://www.clientearth.org/2018-turning-plastic-tide/>, consultée le 02/03/2019

Lukacs Martin, 2017, « Neoliberalism has conned us into fighting climate change as individuals », *The Guardian*, juillet, <https://www.theguardian.com/environment/true-north/2017/jul/17/neoliberalism-has-conned-us-into-fighting-climate-change-as-individuals>, consulté le 02/02/2019

MacBride Samantha, 2012, *Recycling reconsidered: the present failure and future promise of environmental actions in the United States*, Cambridge Massachusetts, MIT Press, pages 1 à 23

Maniates Michael, 2001, « Individualization : Plant a tree, buy a bike, save the world ? », *Global environmental Politics*, Volume 1, Issue 3, août, pages 31-52

Maniates Michael, 2007, « Going green : Easy doesn't do it », *Washington Post*, novembre, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/11/21/AR2007112101856.html?noredirect=on>, consulté le 13/03/2019

Maniates Michael, 2012, « Everyday possibilities », *Global Environmental Politics*, MIT Press Journals, 12:1, février, pages 121-125

Maniates Michael, 2014, « Sustainable consumption : Three paradoxes », *GAIA Ecological Perspectives for Science and Society*, volume 23, Supplement 1, juillet, Zurich, pages 201-208

Martin Nicolas, 2019, « Plastique la fin d'un cycle ? », Émission *La méthode scientifique*, France culture, avril, écoutée le 15/05/2019

Martinez-Alier Joan, Pascual Unai, Vivien Franck-Dominique, Zaccai Edwin, 2010, « Sustainable de-growth : Mapping the context, criticisms and future prospects of an emergent paradigm », *Ecological Economics*, mai, Elsevier

Material Economics, 2018, « The circular economy : a powerful force for climate mitigation », *Material Economics Sverige AB*, Stockholm

McDaniel Charles, 2010, « Book review of *Mind vs Money : the war between Intellectuals and Capitalism*, A. Kahan, Transaction publishers, 2010 », *Review of*

politics,72(4), pages 753-755

Meinecke Shay, Russell Rudy, 2018, « Can we consum less without wrecking the economy ? », *Deutsche Welle*, septembre, <https://www.dw.com/en/can-we-consume-less-without-wrecking-the-economy/a-45308242>, consulté le 24/03/2019

Monbiot George, 2016, « Neoliberalism : the ideology at the roots of all our problems », *The Guardian*, avril, <https://www.theguardian.com/books/2016/apr/15/neoliberalism-ideology-problem-george-monbiot>, consulté le 23/03/2019

Montague Brendan, 2019, « Needing change, changing needs », *The Ecologist*, avril, <https://theecologist.org/2019/apr/03/needing-change-changing-needs>, consulté le 24/04/2019

National Geographic, 2019, « 10 shocking facts about plastic », <https://www.nationalgeographic.com/environment/plastic-facts/>, consulté 01/03/2019

New Plastic Economy, 2019, « Global Commitment », mars

OCDE, 2008, *Politiques de l'environnement : quelles combinaisons d'instruments ?*, Paris, OECD Publishing, 262 pages

O'Connor James, 1988, « Capitalism, Nature, Socialism : a theoretical introduction », *Capitalism, Nature, Socialism*, Santa Cruz, volume 1, Issue 1, pages 11-38

Ohliger Tina, 2018, « Politique environnementale : principes généraux et cadre de base », Fiche technique, *Parlement Européen*, octobre

Parker Laura, 2019, « The world agrees there's a plastic waste crisis-can it agree on a solution ? », *National Geographic*, mars, <https://www.nationalgeographic.com/environment/2019/03/un-environment-plastic->

[pollution-negotiations/?
cmpid=org=ngp::mc=social::src=linkedin::cmp=editorial::add=li20190328env-
newenvplasticnegotiations::rid=&sf210066053=1](#), consulté le 01/04/2019

Parker Laura, 2019, « Biodegradable shopping bags buried for three years still work », avril, *National Geographic*,
<https://www.nationalgeographic.com/environment/2019/04/biodegradable-shopping-bags-buried-for-three-years-dont-degrade/>, consulté le 02/05/2019

Parlement Européen, 2018, « Déchets plastiques et recyclage dans l'UE : faits et chiffres », Direction générale de la communication, décembre,
<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20181212STO21610/dechets-plastiques-et-recyclage-dans-l-ue-faits-et-chiffres>, consulté le 05/01/2019

Pausch-Homblé Katharina, 2018, « EU action to restrict plastic pollution : Council agrees its position », Press release 605/18, octobre,
<https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2018/10/31/eu-acts-to-restrict-plastic-pollution-council-agrees-its-stance/#>, consulté le 02/11/2018

Peat Jack, 2019, « Economic growth is an unnecessary evil, Jacinda Adern is right to deprioritise it », *The London Economic*, mai,
https://www.thelondoneconomic.com/opinion/economic-growth-is-an-unnecessary-evil-jacinda-ardern-is-right-to-deprioritise-it/31/05/?fbclid=IwAR1tdC2XM0bvjEpk4HWrDPsPEy_16DC8xwyu-8vu4b7IACZyd5LvazcDW5Q, consulté le 01/06/2019

PlasticsEurope, 2018, « Plastics : the Facts 2017 : an analysis of European plastics production, demand and waste data », Bruxelles

Populationdata.net, « Palmarès – Indicateur de Développement Humain »,
<https://www.populationdata.net/palmares/idh/>, consulté le 15/04/2019

Redford Robert, 2019, « Don't fall for political distractions. Saving our planet must come first », *Time*, avril, https://time.com/5574056/earth-day-2019-climate-change-politics/?utm_source=facebook.com&utm_medium=social&utm_campaign=social-share-article&utm_content=20190501&fbclid=IwAR1eAjTGW0IRSJbap3P4drM9A7QOaG2zRA-3ASGssxVtcd8ObKHjDHF10hM, consulté le 03/05/2019

Reynolds Liz Lee, 2018, « Far from being « too political », Iceland's viral advert isn't political enough », *EcoHustler*, novembre, <https://ecohustler.com/article/far-from-being-too-political-icelands-viral-advert-isnt-political-enough/> consultée le 23/03/2019

Risk & Policy Analysts Limited, 2013, « Feasibility Study of introducing instruments to prevent littering », Report for DG Environnement, janvier

Rist Gilbert, 2006, « La supercherie du développement durable ? », *L'encyclopédie du développement durable*, Éditions des Récollets, décembre, n°21

Robertson David, 2001, « Book review of : Alan Gilpin, 2000, *Environmental Economics : a critical overview*, John Wiley and Sons, England », Melbourne, *Australian agricultural and resources economics*, Society Inc. And Blackwell publishers Ltd

Samama Sarah, 2017, « Est-il pertinent d'intégrer une action de valorisation des déchets aquatiques au sein de la stratégie d'action d'une organisation non gouvernementale œuvrant contre la pollution marine ? », Université de Aix-Marseille, Surfrider Foundation Europe, Août, Rapport de maîtrise

Servajean Claire, 2019, « L'Europe est-elle une chance pour l'environnement ? », *Le Téléphone sonne*, FranceInter, avril, écouté le 28/04/2019

Dr Sherrington Chris, Dr Darrah Chiarina , Hann Simon, Cole George, Corbin Mark, 2016, « Study to support the developpement of measures to combat a range of marine litter source », *EUNOMIA*, janvier, Report for European Commission DG Environnement

« Story of plastics », 2019, mini-docs, *The Story of Stuff's project* : storyofplastics.org, regardés en mai 2019

SUEZ, 2017, « Head & Shoulders de P&G crée le premier flacon de shampoing au monde recyclable et fabriqué à partir de plastique collecté sur les plages », communiqué de presse, janvier, <https://www.suez.com/fr/Actualites/Communiques-de-presse/Head-shoulders-premier-shampooing-recyclable-plastique-collecte-plage>, consulté le 12/10/2018

Surfrider Foundation Europe, 2016, « Rapport annuel 2016 »

Surfrider Foundation Europe, 2018, « Bilan environnemental des initiatives océanes 2017 »

Surfrider Foundation Europe, 2019, « L'Union européenne : plus que jamais indispensable », *Surfrider Foundation Europe Actualités*, avril, https://www.surfrider.eu/union-europeenne-cadre-indispensable/?fbclid=IwAR2JcB_RAIqEpF8zI0YSDF3egkWbqZs_WsByRdSZtl2qYfy1YpdhbfXVxcg, consulté le 25/05/2019

Taylor-Dawson Andrew, 2019, « Tackling plastic pollution », *The Ecologist*, ,mars : <https://theecologist.org/2019/mar/11/tackling-plastic-pollution>, consulté le 20/03/2019

Thompson Richard, Swan Shanna, Moore Charles, vom Saal Frederick, 2009, « Our plastic age », juillet, *Philosophical Transaction of the Royal Society*, volume 364, Issue 1526, Biological Sciences

Traynor Ian, Fariza Somolinos Ignacio, Caceres Javier et Zatterin Marco, 2014, « Bruxelles, lobbies à la manœuvre », *Le Monde*, mai, https://www.lemonde.fr/europeennes-2014/article/2014/05/07/bruxelles-les-lobbies-a-la-man-uvre_4412747_4350146.html, consulté le 01/03/2019

UNEP, 2016, « Marine plastic debris and microplastics, Global lessons and research to inspire action and guide policy change », Nairobi

UNEP, 2018, « Single-use plastics : a roadmap for sustainability »

UNEP, 2018, « Legal limits on single-use plastics and microplastics : a global review of national laws and regulations »

UNEP, 2019, « Notre planète est étouffée par la pollution plastique », <https://www.unenvironment.org/interactive/beat-plastic-pollution/fr/>, consultée le 01/03/2019

Vienne AFP, 2019, « Océans : sur les traces du mystère du « plastique perdu » », *Vienne AFP dans le Courrier International*, avril, <https://www.courrierinternational.com/depeche/oceans-sur-les-traces-du-mystere-du-plastique-perdu.afp.com.20190409.doc.1fi2s4.xml>, consulté le 09/04/2019

Vincent Jules, 2019, « Plastique dans les océans : des multinationales créent une alliance pour se racheter une conscience », *Libération*, janvier, https://www.liberation.fr/planete/2019/01/17/plastique-dans-les-occeans-des-multinationales-creent-une-alliance-pour-se-racheter-une-conscience_1703557, consulté le 03/02/2019

Wainwright Elizabeth, 2019, « Beyond money », *The Ecologist*, mai, <https://theecologist.org/2019/may/07/beyond-money>, consulté le 12/05/2019

Warner Jeremy, 2019, « The climate protesters seeking a return to a pre-industrial age would doom us to lives of misery », *The Telegraph*, avril, <https://www.telegraph.co.uk/business/2019/04/19/climate-protesters-seeking-return-pre-industrial-age-would-doom/>, consulté le 20/04/2019

Weber Marc, 1995, *La gestion des déchets industriels et ménagers dans la communauté européenne : étude de droit communautaire*, Genève, Librairie Droz, 466 pages

Wilson Jamie, 2019, « The plastics issue we seem to ignore », *Deutsche Welle*, février, <https://www.dw.com/en/the-plastics-issue-we-seem-to-ignore/a-47307954> consulté le 01/03/2019

World Bank, 2012, « Inclusive green growth : the pathway to sustainable development », Washington D.C., Library of Congress

World Economic Forum, 2016, « The New Plastics Economy : rethinking the future of plastics », janvier, Genève

Zarnett Brad, 2019, « Fake leadership and corporate responsibility », *The Ecologist*, avril, <https://theecologist.org/2019/apr/26/fake-leadership-and-corporate-responsibility>, consulté le 21/05/2019

Zéro Waste France, 2018, « Déchets plastiques : actualités et enjeux », juin

Annexe I

Entretien du 03/01/2019 avec M. Viaud Stanislas, manager développement et innovation packaging pour les fromageries Bel

.....

1. Quels sont les principaux usages du plastique dans l'industrie agroalimentaire ?

L'emballage plastique dans l'agro-alimentaire est utilisé sous 3 formes :

- Emballage en contact alimentaire avec le produit (coupelle, pot, seau, sachet...)
- Emballage secondaire de regroupement (sachet, film d'enveloppement, boîte de regroupement...)
- Emballage de transport (logistique) (intercalaires de rangs, film étirable, cagettes de transports...)

2. Concernant les emballages en contact alimentaire, quelle est, ou quelles sont, la réglementation applicable ?

Les emballages en plastiques qui sont en contact avec les aliments doivent respecter des normes de contact comme la FDA (Food and Drug Administration) ou des normes Européennes comme la directive CE 94/62 notamment la réglementation pour la contenance des métaux lourds ainsi que la déclaration de conformité CE 1935/2004.

Il existe une déclaration de conformité ANIA-CLIFE à remplir par chaque fournisseur d'emballage qui doit déclarer la conformité de leur emballage sur l'absence ou le dosage d'un certain nombre de molécules.

Chaque fournisseur pour chaque emballage rentrant en contact avec l'aliment doit nous fournir les éléments ci-dessous :

- Certificat d'aptitude au contact alimentaire (modèle ANIA-CLIFE)
- attestation de conformité à la directive 94/62/CE (emballage environnement)
- absence de BPA, phtalates, parabènes, alkylphénols, ITX, 4-MBP
- utilisation de nanotechnologies / nanoparticules
- statut vs REACH

Un exemple ci-dessous de certificat de conformité et de liste d'absences de molécules indésirables.

Exemple 1

<p align="center">DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES⁹²</p>
--

Je soussigné Madame / Monsieur (*ayer la mention inutile*):

- Société :
.....
.....

- Adresse :
.....
.....
.....

agissant en qualité de :
.....

déclare que le matériau et/ou l'objet référencé chez le client de la façon suivante (*références des spécifications ou autres documents décrivant le matériau, le type de denrée emballée et les conditions d'utilisation du matériau chez le client*) :

.....
.....
.....
.....

et caractérisé comme suit - indiquer les éléments composant le matériau et/ou l'objet faisant l'objet de cette déclaration (dans le cas de matériaux multicouches, préciser les composantes de l'intérieur vers l'extérieur – préciser si une des couches est une barrière fonctionnelle) :

ex : cas d'un matériau imprimé, de l'intérieur vers l'extérieur : un polyéthylène (PE), un adhésif polyuréthane (PU), un polyester métallisé (PET) – barrière fonctionnelle, une impression nitrocellulosique en héliogravure et un vernis nitrocellulosique

.....
.....
.....

⁹²La présente déclaration concerne les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires tels que définis dans le champ d'application du règlement 1935/2004/CE et du décret sanction n°2007-766 du 10 mai 2007 modifié. Cette déclaration s'applique également aux matériaux au contact des denrées pour animaux de rente et de compagnie, ainsi qu'aux tétines et sucettes, toujours inclus dans le champ d'application du décret 92/631.

fabriqué conformément à la réglementation suivante :

- Règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- Règlement (UE) n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir le décret sanction 2007-766 du 10 mai 2007, modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008.
- textes réglementaires spécifiques quand ils existent pour chaque partie du matériau et/ou objet tel que décrit précédemment (*citer le(s) texte(s) concerné(s)*) :

ex : Règlement (CE) n°10/2011 dans le cas d'un matériau plastique

.....
.....
.....
.....
.....

- et aux textes de référence suivants quand ils existent pour chaque partie du matériau et/ou objet tel que décrit précédemment (*administratifs ou professionnels, ou avis d'une instance officielle – citer le(s) texte(s) concerné(s)*) :

ex : Recommandation du BfR XXXVI pour les papiers / cartons, Guide FEICA pour les colles et adhésifs

.....
.....
.....
.....
.....

n'entraînera pas, conformément au Règlement (CE) n°1935/2004, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi de modifications inacceptables de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, dans les conditions de contact suivantes (*cocher les cases pertinentes*)⁹³ :

- Au contact de tous les types d'aliments ◆
- ou seulement :
 - . Au contact sec : ◆
 - . Au contact humide/produits aqueux : ◆
 - . Au contact gras : ◆
- Si le matériau et/ou objet est soumis au Règlement CE n°10/2011 et concerné par des facteurs de réduction les mentionner :*
.....
.....
- . Au contact acide : ◆

⁹³Les types de contact sont décrits par exemple dans le Règlement (CE) n°10/2011 modifié, Annexe III

- . Au contact alcoolique : ◆
- . Au contact d'une denrée surgelée ou d'une glace alimentaire : ◆
- . Autre contact (à préciser) : ◆
- Au traitement thermique : ◆

Si oui, indiquer la température maximale et la durée du traitement thermique dans un four traditionnel, un four à micro-ondes, lors d'une étape de stérilisation, etc. :

Ex : stérilisation à 128°C pendant 10 min

.....

- Aux conditions de contact telles que spécifiées par le client (durée – DLC ou DLUO - et température) avec la denrée alimentaire : ◆

.....

En toute hypothèse :

- La conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.
- En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume alors la responsabilité.

Cette déclaration de conformité a été établie au vu des éléments suivants :

Si le matériau ou objet est concerné, cocher les cases ci-dessous :

.Déclarations des fournisseurs de matières premières ◆

(composant le matériau et/ou objet de la déclaration)

.Analyses de migration globale ◆

Si concerné, préciser le(s) simulant(s) et les conditions de test

<i>Simulants</i>	<i>Temps</i>	<i>Température</i>

Ex : éthanol à 10%
60°C

10 jours

.Analyses des substances sujettes à restriction ou, pour les papiers – cartons, substances relatives aux critères de pureté (cf liste du guide de bonnes pratiques)



Préciser ci-après la ou les substances sujettes à restriction et la ou les limites admissibles.

<i>Noms</i>	<i>Identification CAS - EINECS - PM</i>	<i>Limites</i>

Préciser comment le respect de ces limites a été établi :

- *Si par l'analyse, préciser simulants et conditions de test :*
- *Si par d'autres moyens (calcul, modélisation), préciser :*

.Utilisation d'additifs à double fonctionnalité, telle qu'indiquée par l'utilisateur (additif alimentaire E... ou substance aromatisante FL...)⁹⁴ ◆

Préciser ci-dessous la ou les substances concernées.

<i>Noms</i>	<i>Identification CAS - EINECS – PM et/ou numéro E ou FL</i>	<i>Limites admissibles</i>

Si concerné par :

- le Règlement (CE) n°450/2009 concernant la présence de matériaux actifs ou intelligents, préciser la substance utilisée et le numéro mentionné dans le registre communautaire : ◆

.....
.....
.....

- le Règlement (CE) n°282/2008 concernant la présence de matériaux recyclés dans les matériaux et objets plastiques, préciser le type de matériau et le numéro d'autorisation du procédé de recyclage, mentionné dans le registre CE du procédé : ◆

.....
.....
.....

- le Règlement (UE) n°10/2011 concernant le rapport surface en contact avec la denrée alimentaire / volume, préciser ce ratio : ◆

.....
...
.....
.....

- le Règlement (UE) n°10/2011, concernant les substances non intentionnellement ajoutées (NIAS) et substances non listées dans le Règlement ◆

94Règlement (CE) n°1333/2008 sur les additifs alimentaires et Règlement (CE) n°1334/2008 relatif aux arômes et à certains ingrédients alimentaires possédant des propriétés aromatisantes

<i>Noms</i>	<i>Identification (CAS, EINECS, etc.)</i>

Cette déclaration est valide tant que la composition du matériau n'a pas changé, que sa destination n'a pas changé et en absence de modification réglementaire.

Cette déclaration est établie en application de l'article 16 du règlement 1935/2004/CE pour les matériaux faisant l'objet de mesures spécifiques européennes et du décret 2007-766 modifié pour les autres matériaux.

Elle est destinée à (*indiquer le nom de la société destinataire de la déclaration*) :

Fait à, Le

(*signature et cachet de la société*)

Exemple 2

6. Specific Migration:

Specific migration work has been carried out on potential migrants within the Supastrip tear tape range using mathematical modelling (Migratest software) & "Worst Case" 100% migration calculations.

The results showed that substances with specific migration limits within the EU Plastics regulation (EC) 10/2011 would not be expected to exceed these limits under normal condition of use

Potential specific migration chemical constituents mainly within the adhesive component include:

2-methyl-2H-isothiazol-3-one CAS No. 2682-20-4	FCM No. 451	SML 0.5 mg/kg
Acrylic Acid CAS No. 79-10-7	FCM No. 147	SML(T) 6mg/kg
Vinyl Acetate CAS No. 108-05-4	FCM No. 231	SML 12 mg/kg
Hydroxypropyl acrylate CAS No. 25584-83-2	FCM No. 385	SML 0.05 mg/kg
Methyl Methacrylate CAS No. 80-62-6	FCM No. 156	SML(T) 6 mg/kg
2-ethylhexyl acrylate CAS No. 103-11-7	FCM No. 206	SML 0.05 mg/kg

FCM-No. Unique identification number of substance within EC Regulation 10/2011

SML Specific migration limit in food or food simulant

SML(T) Specific migration limit in food or food simulant from respective substance

3. Toujours pour les emballages en contact alimentaire, quelle utilisation est faite du plastique?

La chaîne de génération/utilisation du plastique est la suivante :

Acteur 1 Acteur 2 Acteur 3 Acteur 4

Pétrole → transformation en granules → transformation feuilles/préformes → Conditionnement final aliment

Recyclage

Le plastique est souvent utilisé pour conserver des aliments :

- Temps de conservation plus long pour couvrir les temps de stockage, transport, distribution et consommation finale. La qualité du plastique dépendra de l'éloignement de la zone géographique du lieu de production.
- La sensibilité de l'aliment que l'on souhaite conditionner : sensibilité à l'oxygène (oxydation), perte d'eau (fraîcheur de l'aliment) et CO² protection microbiologique et N² vs neutralisation d'O² dans l'espace de tête de l'emballage.
- La qualité du matériau plastique vs l'agressivité de l'aliment (pH acide ou basique trop élevé)
- La qualité du matériau plastique vs le conditionnement à chaud ou à froid de l'aliment.

Le matériau plastique contribue aussi à une protection mécanique de l'aliment lors du transport et de la distribution. Il est aussi un support très intéressant pour travailler les designs et graphismes qui le promeut en linéaire.

4. Quels sont les avantages du plastique pour de tels emballages ?

Le plastique est facilement transformable sous différentes formes et process :

- **Feuilles rigides / souples extrudées** en multicouches de différents matériaux apportant chacun leurs propriétés souhaitées pour conserver l'aliment.
 - PP : barrière à l'eau, résistant à l'acidité/basicité, rigidité, imprimabilité, coût
 - PE : barrière à l'eau, résistant à l'acidité/basicité, souplesse, étirabilité, résistance mécanique, coût, transparence
 - OPA : barrière aux gaz (O², CO²), rigidité, imprimabilité, résistance mécanique, thermoformabilité
 - PS : Rigidité, barrière aux graisses, rigidité, thermoformabilité, résistant à l'acidité/basicité, coût
 - EVOH : Barrière à l'O², rigidité

- PET : Barrière à l'eau, rigidité, résistant à l'acidité/basicité, imprimabilité, thermoformabilité, résistance mécanique

Ces matériaux sont livrés en bobines et sont transformés sur les machines de conditionnements. Ils sont faciles à transformer la plupart du temps.

L'avantage principal est le coût et la cadence élevée d'utilisation de ces matériaux. Donc plus la quantité de produits sortant par heure est forte et plus le ratio de coût mis en œuvre vs tonnage produit est faible, donc rentable pour l'entreprise :

coût rentable = coût emballage / (quantité produit fabriqué par heure)

- **Préformes** type coupelle, pot, bouteille sachet non transformés sur ligne de conditionnement mais simplement dosés sur machine.

La fabrication se fait soit par une technique dite d'injection plastique, thermoformage ou extrusion soufflage. Cette technique requiert l'achat d'un moule spécifique à la forme de l'emballage assez coûteux (100 à 1000 k€) fonction des fabricants de plastiques.

On utilise les mêmes matériaux que précédemment mais on n'a pas la contrainte de transformation sur machine de conditionnement qui occasionne des arrêts et réglages et donc des perturbations de ligne de production coûteuses pour l'entreprise.

Néanmoins le coût est peu plus élevé que précédemment car on achète directement les emballages chez un fabricant. Ils sont prêts à l'emploi.

Les cadences de conditionnements sont généralement moins élevées qu'en bobine et l'investissement machine de conditionnement aussi. Par contre la qté produit fabriqué par heure est plus faible

En conclusion, l'emballage en plastique en tant qu'emballage primaire est nécessaire pour permettre le conditionnement d'aliments sensibles surtout pour les commercialiser dans des zones éloignées.

Les autres matériaux à notre disposition ne permettraient pas de telle souplesse de conditionnement et de commercialisation à éloignement géographique. Seul le métal pourrait répondre à ce besoin mais il nécessite plus de traitement pour un contact alimentaire direct et est plus coûteux en terme de matériau et de transformation.

5. Qu'en est-il des emballages plastiques à utilisation de regroupement secondaire ?

Ces emballages plastiques sont utilisés pour regrouper des UC (Unités consommateurs) ou des UVC (Unité de Vente Consommateur). Ils sont généralement utilisés pour faire des lots promotionnels ou une protection mécanique très spécifique. Ce dernier cas reste assez rare.

Bande adhésive de transport (souvent en PP)

Emballage promotionnel et aussi de protection si vente au détail des œufs (sinon c'est UVC).

La plupart du temps ce type d'emballage est en papier carton car il est plus facile à transformer car pas de contact alimentaire direct 80% papier-carton / 20% plastique ou métal.

6. Quelles utilisations sont faites des emballages plastique à utilisation logistique ?

Les cas sont assez rares mais regroupent 2 catégories :

- Les bacs et cagettes en plastiques retournables utilisés pour le secteur de Boulangerie, Fruits et légumes et viandes/poissons
- Les palettes plastiques retournables

L'utilisation du plastique ici présente un grand intérêt car la rotation d'un bac ou palette peut aller jusqu'à 10 fois. Au-delà la fonctionnalité n'est plus assurée à cause de la fragilité et donc la casse potentielle. Par ailleurs, on peut utiliser des matériaux plastiques recyclés sélectionnés en fonction des applications agro-alimentaires.

7. Le plastique présente-t-il un intérêt financier ?

Les matériaux plastiques en alimentaire sont accessibles en termes de coût :

Matière première	Matière Transformée
- PP : 1.5 €/kg	2.5 à 4.5 €/kg
- PE : 1.4 €/kg	2.5 à 3.5 €/kg
- PS : 1.8 €/kg	2.5 à 4.5 €/kg
- PVC : 1.1 €/kg	1 à 2 €/kg
- PET : 1.5 €/kg	1.5 à 2.5€/kg

Les matériaux papiers et cartons qui sont transformés coûtent en moyenne :

- Cartons compact type boîtes imprimées : 3 à 4 €/kg
- Carton ondulé type présentoirs en linéaire ou caisse logistique : 1 à 2 €/kg
- Carton compact avec une couche de PE interne pour contact alimentaire (café, thé...) : 5 à 10€/kg

Les matériaux en métal et en verre sont plus onéreux que les précédents.

8. Quelle est, généralement, la politique des groupes agro-alimentaires concernant le plastique ?

Il existe une vraie politique pour diminuer la quantité des emballages non

recyclables et aller vers des matériaux recyclables donc mono-matériaux.

Les plastiques sont aussi en ligne de mire pour être supprimés. Mais c'est un vœu pieux pour les emballages primaires car nous n'arriverons pas à respecter nos contraintes de qualité produits vs exportation géographiques et les coûts emballages mis en face.

D'un point de vue emballage, on axe le travail sur divers points :

- Emballages mono-matériaux pour les plastiques. Objectif est qu'ils soient recyclables facilement dans les centres de tri.
- Tous les emballages secondaires (de regroupement) et les emballages logistiques en papier- carton et certifié FSC ou PEFC.
- On garde l'aluminium pour le fromage fondu en portion mais on certifie ASI pour valoriser le recyclage de l'aluminium (80% à date de taux de recyclage) qui est largement moins consommatrice d'énergie et d'eau que l'extraction de la bauxite. (rapport de 1 à 100)

Nous effectuons tous les 3 ans une analyse de cycle de vie d'un produit et de ses emballages.

Nous avons des accords avec CITEO pour mettre en œuvre nos emballages afin qu'ils soient triables et recyclables facilement.

Nous avons supprimé à 99% tous les matériaux plastiques à base de PS et nous avons supprimé depuis très longtemps tous les matériaux à base de PVC.

Nos produits emballages ne contiennent pas de BPA, ni de Phtalates. Nous avons une personne qui s'occupe de la Réglementation emballages et une en RSE qui nous font appliquer et suivre tous les nouveaux règlements Français et Européens.

10. Après tant d'années au contact du packaging dans l'industrie agro-alimentaire, quel est votre avis sur la question du plastique ?

On aura des difficultés à se passer du plastique en contact alimentaire direct sauf si on revient à une méthode d'achat quotidienne de nos aliments donc en vrac. Ne plus stocker chez soi dans son frigo ni congélation. Cela se fera au détriment de notre culture du loisir actuellement dont nous consacrons beaucoup de temps ainsi qu'au travail. Ce paradoxe entré dans notre vie quotidienne sera difficile à supprimer.

La prévention reste un moyen très important à travers le monde pour sensibiliser à la collecte des emballages et leur tri quand on le peut dans les pays équipés de centre de tri et recyclage. Pour les autres pays, il faut sensibiliser à ne plus jeter dans la nature tt emballage quel qu'il soit.

Je suis contre le bio-compostable et bio-dégradable car cela déresponsabilisera le

citoyen qui jettera à même le sol ces emballages comme une pelure de banane ou de pomme. Or on sait que la bio dégradation est liée à des paramètres d'humidité, de température et d'acidité spécifiques. Ce n'est pas magique la dégradabilité !

Il faut axer et favoriser la recyclabilité du plastique car ils le sont pour la plupart. Beaucoup d'applications existe aujourd'hui soit en valorisation énergétique (le plus commun) soit en revalorisation dans des pièces automobiles, matériaux du bâtiment, textile...

J'ai toujours dit : Il vaut mieux prendre une décision impopulaire mais nécessaire pour faire avancer le monde dans le bon sens pour le futur.